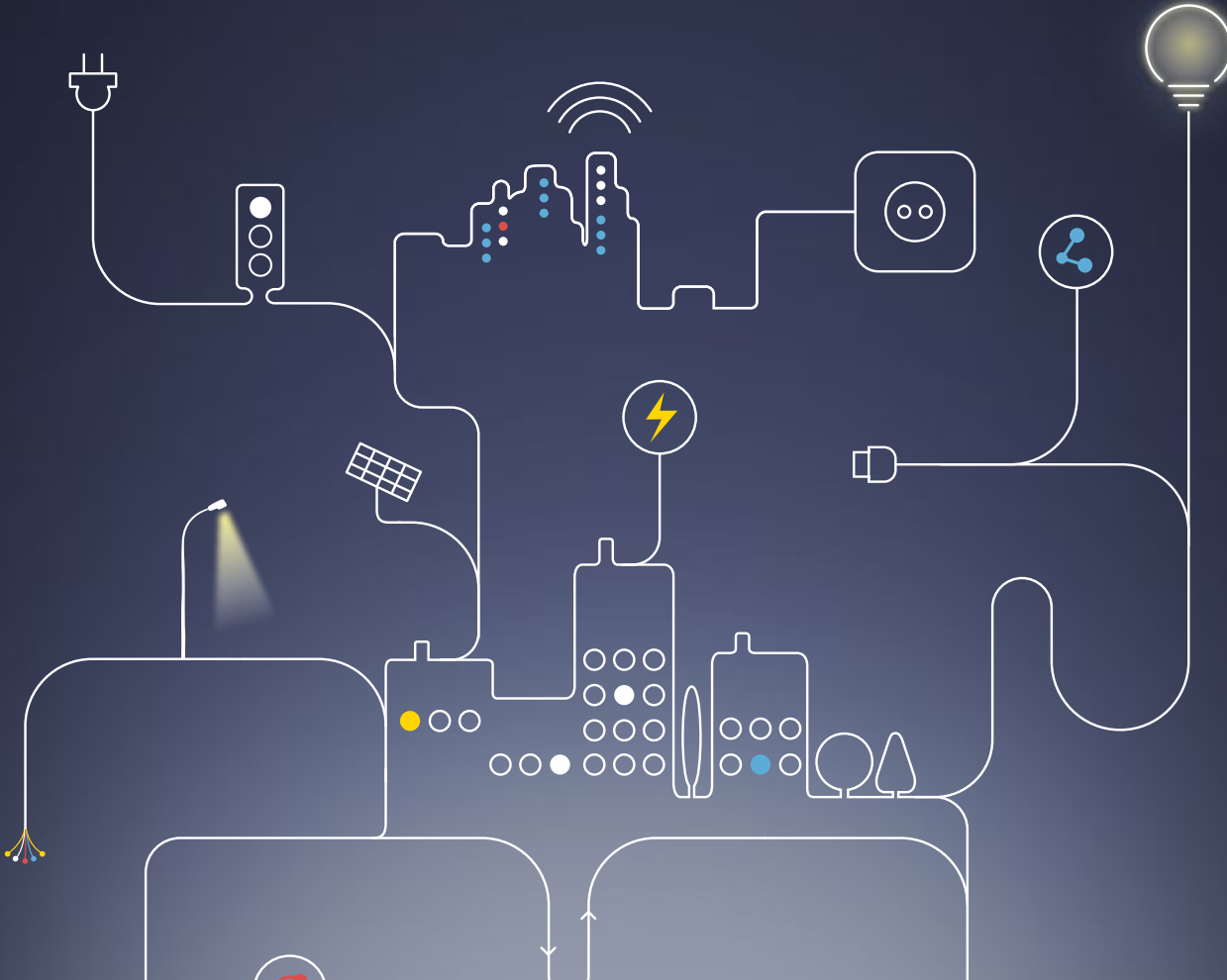




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



SOMMAIRE

4. LE SIPPEREC

- 6. Le SIPPEREC au service des collectivités
- 8. L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 10. Les actualités
- 13. Une communication au service des adhérents
- 14. Le SIPPEREC en bref

16. ÉNERGIES

- 18. L'actualité de l'électricité
- 20. Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 21. La distribution d'électricité
- 32. La fourniture d'électricité
- 36. Les services + proposés par le SIPPEREC
- 40. Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie
- 42. Agir en faveur de la transition énergétique grâce à la production locale d'énergies renouvelables

52. COMMUNICATIONS

- 54. L'actualité des communications électroniques
- 56. Aménager le territoire en très haut débit
- 59. Les réseaux câblés / 62. Le réseau IRISÉ / 63. Le réseau OPALYS / 64. Le réseau SÉQUANTIC / 66. Le réseau THD EUROP'ESSONNE
- 68. Les services + proposés par le SIPPEREC
- 69. Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques
- 70. Le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique

72. LISTE DES DÉLÉGUÉS PAR VILLES, COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET DÉPARTEMENTS

ÉDITO

Dans quelques semaines aura lieu en France la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP 21. Le SIPPEREC sera présent dans l'espace « Génération Climat » au Bourget sur un stand partagé avec les grands syndicats urbains SEDIF, SIAAP, SIGEIF, SYCTOM, Seine Grands Lacs pour valoriser les services publics urbains du Grand Paris.

Ces syndicats ont développé un savoir-faire et une connaissance importante des enjeux de l'énergie, de l'assainissement, de l'eau et des déchets à l'échelle francilienne. Leur travail en commun s'est déjà manifesté par :

- la création d'une conférence intersyndicale dès 2012. Initiative visant à faire valoir la pertinence de leur modèle consensuel de gouvernance, précurseur de la coopération intercommunale à l'échelle de la métropole et garant de la qualité du service public au meilleur coût, au profit de l'usager ;
- la publication en mai 2014 d'un mémorandum à propos de la métropole du Grand Paris ;
- la signature, en avril dernier, d'une convention pour créer ou renforcer des synergies d'actions et de réflexions dans le domaine de la coopération internationale.

Le SIPPEREC participe depuis plusieurs années à la transition énergétique, ses réalisations en témoignent en particulier :

- les services et marchés clés en main des groupements de commandes, électricité et maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique et données, pour une meilleure efficacité énergétique ;
- les subventions pour les travaux de maîtrise d'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public ;

- les actions de lutte contre la précarité énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables directement ou à travers sa société d'économie mixte, la SEM SIPEnR : en exploitant 60 centrales photovoltaïques dans 30 villes, 5 réseaux de chaleur sur 9 communes dont quatre à base de géothermie et un à base de bois énergie ;
- sa participation en tant qu'actionnaire à la SEM Énergie Positif, SEM créée à l'initiative de la Région Île-de-France, essentiellement dédiée à la rénovation thermique des logements privés.

Le syndicat accompagne ainsi les collectivités à relever le défi de la transition énergétique et du numérique.

Les actions entamées en ce début de mandat sur la ville connectée participent de cette démarche pour une ville plus sobre en énergie qui apporte de nouveaux services aux entreprises et à nos concitoyens.

La loi NOTRe et celle relative à la transition énergétique pour la croissance verte confortent le syndicat dans ses compétences et ses métiers. L'augmentation du nombre de collectivités adhérentes, tout comme la très forte progression des adhérents des 3 groupements de commandes, sont l'illustration vivante de l'adéquation des services rendus par le SIPPEREC aux besoins des collectivités.

Il nous faut poursuivre dans cette voie de la proximité avec nos adhérents, au plus près de leurs préoccupations et en mettant à leur disposition l'expertise mutualisée nécessaire pour maîtriser les coûts dans un contexte de rareté de la ressource publique.

C'est un chemin exigeant qui oblige à une forte mobilisation des élus et des services que je remercie pour leur implication dans le développement du syndicat.



Jacques J.P. MARTIN,
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Président de la Communauté
d'agglomération de la Vallée de la Marne





- 6. Le SIPPEREC au service des collectivités
- 8. L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 10. Les actualités
- 13. Une communication au service des adhérents
- 14. Le SIPPEREC en bref

LE SIPPEREC

PARTENAIRE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LES ÉNERGIES ET LES COMMUNICATIONS

Énergies et communications sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux **énergies renouvelables** et aux **communications électroniques** pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et du numérique.

Un territoire en mouvement

Chaque année, le SIPPEREC accueille de nouvelles collectivités intéressées par son expertise.

110 ADHÉRENTS DONT :

82 ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

67 ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE ÉNERGIES RENOUVELABLES

91 ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE TÉLÉCOMS

LE SIPPEREC AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

EXPERTISE ET ACCOMPAGNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

Le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques dans les domaines des énergies et des communications. Le cadre intercommunal permet une plus grande efficacité et un aménagement solidaire du territoire.

ACTEUR PUBLIC MAJEUR POUR LES ÉNERGIES ET LES COMMUNICATIONS

Le syndicat gère 22 contrats de concession pour les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité mais aussi pour le développement du très haut débit et de la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires pour garantir le bon exercice de ces services publics, leur développement et leur modernisation. Le syndicat dispose d'un patrimoine de réseaux diversifié (réseaux électriques, fibres optiques, réseaux de chaleur...) pour répondre aux besoins du territoire.

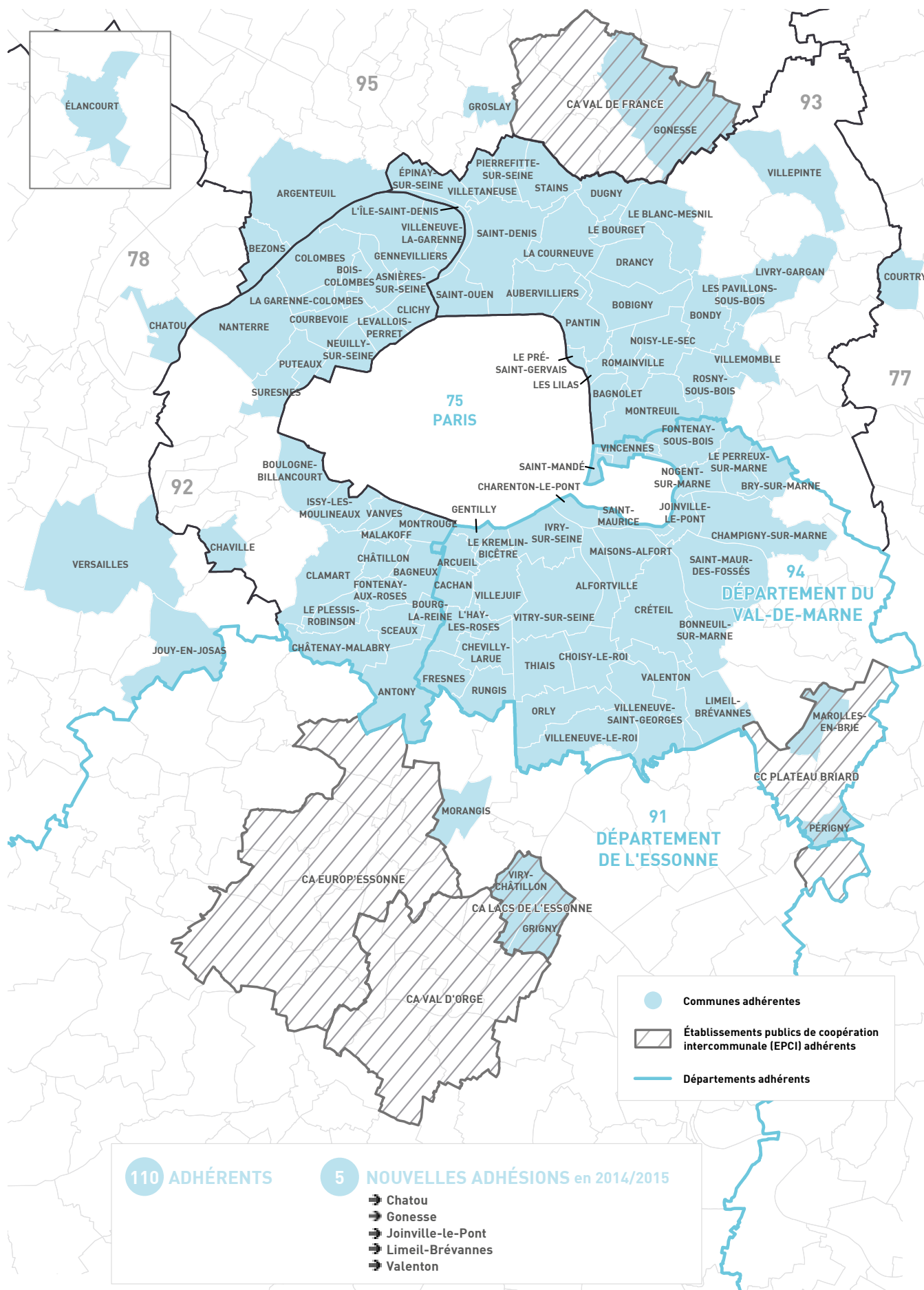
UNE OFFRE DE SERVICE DE QUALITÉ POUR :

- **soutenir l'investissement des collectivités** grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité qui permettent de financer les travaux d'enfouissement et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public ;
- **assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes** notamment les redevances d'occupation du domaine public, dues par les opérateurs de télécommunications et ERDF, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mais également la collecte et la vente des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- **maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, systèmes d'information géographique, avec trois groupements de commandes mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **aménager leur territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunications.

UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à offrir aux habitants un service public local de qualité. Objectifs :

- **garantir l'accès de tous au service public** de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, et en particulier les plus vulnérables ;
- **permettre l'accès au très haut débit pour tous** ;
- **maîtriser les coûts et les factures** de chauffage en logement collectif, sur le moyen et le long terme, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles.



L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SIPPEREC

au 1^{er} août 2015

		Jacques J.P. MARTIN, Président, Maire de Nogent-sur-Marne, Président de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne
Christian FAUTRÉ, 1 ^{er} Vice-président, 1 ^{er} Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne		
		Jacques BOUVARD, 2 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois Président de la SEM SIPEnR
Sylvine THOMASSIN, 3 ^e Vice-présidente, Maire de Bondy		
Daniel BREUILLER, 5 ^e Vice-président, Maire d'Arcueil, Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne		Bertrand VOISINE, 4 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Vanves
		Patrice CALMEJANE, 6 ^e Vice-président, Maire de Villemomble a remplacé Jacques Delobelle depuis le 25 juin 2015
		
Gaylord LE CHEQUER, 7 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Montreuil		Vincent JEANBRUN, 8 ^e Vice-président, Maire de L'Haÿ-les-Roses Conseiller départemental du Val-de-Marne
Serge FRANCESCHI, 9 ^e Vice-président, Maire-adjoint d'Alfortville		Stéphane SALINI, 10 ^e Vice-président, Conseiller municipal de Drancy, Conseiller départemental, Président de la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget
		
Gilles GAUCHE-CAZALIS, 11 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre		Bernard GAHNASSIA, 12 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Puteaux
		
Fatah AGGOUNE, 13 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Gentilly		Thierry BARNOYER, 14 ^e Vice-président, Maire-adjoint de Maisons-Alfort
		
Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Maire-adjoint de Cachan		Thérèse LEROUX, Membre du Bureau, Maire de Villiers-sur-Orge, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge
		
Philippe RIO, Membre du Bureau, Maire de Grigny		Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Conseiller municipal de Sceaux
		
Étienne ANDREUX, Directeur général		

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU SYNDICAT

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisations. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions.

En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1* et R2*) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public (DSP) de communications électroniques ou de géothermie, elles

acquittent des redevances pour frais de contrôle. En 2014, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 219 millions d'euros, dont 94 millions de recettes d'investissement.

Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 215 millions d'euros, dont 109 millions pour les dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2014, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité a représenté un montant de **55,36 millions d'euros** versés aux collectivités après collecte et contrôle par le syndicat.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre

d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes.

Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité. L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque a pris une importance significative puisque **60 centrales photovoltaïques** sont en exploitation fin 2014. Enfin, la **réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions**, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il recourt à la dématérialisation des marchés. Les entreprises peuvent ainsi consulter en ligne les procédures d'achats publics et remettre leurs offres par voie électronique.

Auprès des élus, le SIPPEREC a également entamé une **démarche de dématérialisation** des dossiers du Bureau, du Comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les communes adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été initiée pour inciter le personnel du syndicat à développer une **politique d'achat écoresponsable** : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économe en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini des **indicateurs environnementaux** relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.

ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC a mis en place dès 2006 un système d'information géographique (SIG) pour ses besoins propres. Il contient les données relatives aux réseaux de distribution d'électricité et aux réseaux de communication. Il intégrera prochainement les réseaux de chaleur. **Ouvert aux adhérents du SIPPEREC et accessible depuis son site Internet** (rubrique « Espaces adhérents »), le SIG est aussi devenu un outil essentiel pour la communication avec les villes et les concessionnaires.

Depuis 2014, le SIG intègre les données issues des diagnostics amiante réalisés par le syndicat dans le cadre des travaux d'enfouissement dont il est maître d'ouvrage. Le SIPPEREC propose d'intégrer tous les résultats des diagnostics amiante faits par les collectivités adhérentes.



59 communes
ont signé la convention
d'accès aux données
SIG du SIPPEREC.

GLOSSAIRE

R1 : Redevance dite de fonctionnement

R2 : Redevance dite d'investissement

LES ACTUALITÉS

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA TÊTE D'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Par un décret ministériel du 26 novembre 2014, Jean-Bernard Lévy a été nommé à la tête d'EDF et succède ainsi à Henri Proglio. Parallèlement, le conseil d'administration a été renouvelé pour partie avec quatre nouveaux administrateurs : Laurence Parisot, Jean-Bernard Lévy, Gérard Magnin et Philippe Varin.

NUMERICABLE FINALISE LE RACHAT DE SFR POUR UN PEU PLUS DE 13 MILLIARDS D'EUROS

Fin 2014, l'Autorité de la concurrence a donné son feu vert au rachat de l'opérateur mobile SFR par le câblo-opérateur Numericable pour un montant d'environ 13 milliards d'euros.



FOCUS

DE LA LOI MPTAM À LA LOI NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (NOTRe)

Au premier semestre 2015, le Parlement a examiné le projet de loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe, définitivement adoptée en juillet et devenue la loi n° 2015-791 du 7 août 2015). L'un des articles, issu d'un amendement gouvernemental, traitait de la future Métropole du Grand Paris en modifiant les dispositions de la loi « MPTAM » de janvier 2014 qui prévoyait que la compétence réseaux de communications électroniques soit transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2016.

Cet amendement prévoyait le transfert supplémentaire de compétences en matière de « distribution de gaz et d'électricité » et de « réseaux de chaleur et de froid » initialement vers la Métropole au 1^{er} janvier 2017. Une forte mobilisation des grands syndicats urbains SIGEIF, SEDIF, SYCTOM, SIAAP, Seine Grands Lacs, SIPPEREC et de nombreux sénateurs et députés a permis au SIPPEREC de garder toutes ses compétences.

Côté énergie, la Métropole du Grand Paris sera chargée de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. Elle établira, en concertation avec les autorités compétentes intéressées, un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains en vue de veiller à leur complémentarité. Une commission consultative sera créée entre la Métropole du Grand Paris, la commune de Paris, les syndicats d'énergie dans le périmètre de la métropole, ainsi que les collectivités et syndicats maîtres d'ouvrage de réseaux de chaleur sur le territoire de la métropole. Cette commission aura pour mission de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

En matière de déploiement d'infrastructures et de réseaux de communication électronique, l'ambition affichée à travers l'article 102 vise à réduire la fracture numérique en renforçant les synergies entre les différentes collectivités en matière de déploiement du très haut débit. La loi votée maintient en matière d'énergie et de télécommunications la situation antérieure des communes et des grands syndicats urbains. Elle confère à la Métropole une mission de planification non exercée jusqu'à présent.

LES TEMPS FORTS DU SYNDICAT

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU SIPPEREC

En mai 2014, Jacques J.P. Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, a été élu comme Président du SIPPEREC. Quatorze Vice-présidents et quatre membres associés composent le nouveau Bureau.

Le Comité a été renouvelé à 65 %. Il s'est doté d'une charte de déontologie dans la continuité des principes qui ont présidé à l'adoption des lois de transparence de la vie publique. Jacques Bouvard, Vice-président, a été élu président de la SEM SIPEEnR. Jacques Delobelle a, quant à lui, été reconduit à la présidence de la SPL Grigny-Viry. Il a démissionné en avril et été remplacé par Thérèse Leroux, membre du Bureau.

LANCEMENT DU FORAGE DE GÉOTHERMIE À BAGNEUX

Ce nouveau réseau de chaleur, dont le contrat de délégation de service public a été confié à Dalkia à travers sa filiale Bagéops, permettra à terme à près de la moitié de la population de la ville de bénéficier d'une énergie propre, locale et renouvelable.

MONTREUIL SE RACCORDE AU FUTUR RÉSEAU DE GÉOTHERMIE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET NOISY-LE-SEC

Le réseau YGéo, mis en œuvre par le concessionnaire Cofely Réseaux, prévoyait initialement de desservir les communes de Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec. En 2014, un avenant a permis d'étendre le tracé à plusieurs quartiers limitrophes de Montreuil, pour une livraison supplémentaire de 9 GWh par an.

ARGÉO : PHASE FINALE POUR LES TRAVAUX AVANT LA MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE

À Arcueil et Gentilly, les travaux de construction du réseau de chaleur et de la centrale vont s'achever à l'automne 2015.

LE SIPPEREC DEVIENT UN DES 20 PLUS IMPORTANTS ACHETEURS D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

Avec 553 adhérents sur l'ensemble de l'Île-de-France, le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie représente aujourd'hui l'un des vingt plus importants acheteurs d'électricité en France. EDF, Engie et Direct Énergie ont été retenus par la commission d'appel d'offres dans le cadre du premier accord-cadre lancé en septembre 2014 pour pallier la disparition des tarifs réglementés de vente jaunes et verts (au 31 décembre 2015).

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) ENTRE AU CAPITAL DE LA SEM SIPEnR

La prise de participation de la CDC représente 20 % du capital social de la SIPEnR. L'expertise de la SEM permettra de réaliser des projets favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, notamment dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) et sur le patrimoine des partenaires privés.

SÉQUANTIC, UN RÉSEAU EN FORT DÉVELOPPEMENT

SÉQUANTIC exploite aujourd'hui une infrastructure fibre optique de plus de 600 km. 466 sites sont raccordés au réseau fin 2014.

UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS LES HABITANTS D'EUROP'ESSONNE

Déployé depuis 2012, le réseau est désormais en phase de commercialisation active de services à très haut débit, en complément des déploiements d'autres opérateurs. Ce réseau vise les utilisateurs professionnels et les foyers résidentiels. En février 2014, une extension du réseau à quatre nouvelles communes a été décidée : Linas, Marcoussis, Montlhéry et Villejust.

FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (GDCSCE)

À ce jour, le groupement regroupe 271 collectivités et établissements publics, ce qui représente une augmentation de 111 adhérents depuis 2012. L'adhésion au groupement de commandes permet aux villes de proposer à la population des services innovants, à des prix attractifs, tout en maîtrisant leurs budgets.



La machine de forage du projet ARGÉO à Arcueil.



UNE NOUVELLE COMMISSION « VILLE CONNECTÉE »

Pour répondre aux enjeux stratégiques de la ville connectée, le comité syndical a créé une commission spécifique, ouverte à tous les délégués. Compte tenu des convergences entre les compétences du SIPPEREC en matière de télécommunications et d'énergies, cette commission traite de toutes les questions relatives à la ville connectée, aux enjeux locaux et aux éventuelles actions que peut mener le SIPPEREC. Suite à la matinée du 30 septembre 2014, une enquête a été engagée afin de connaître les usages et les besoins des adhérents du syndicat et des groupements de commandes dans ce domaine. Les conclusions de cette étude ont servi de support aux travaux de cette nouvelle commission qui s'est réunie pour la première fois le 21 janvier 2015. La restitution de l'étude et l'avancée des travaux de la commission ont été présentées lors du petit-déjeuner du 7 avril 2015 à l'Espace Van Gogh. Même si les pratiques sont encore peu développées, il en ressort que les adhérents ont de fortes attentes, notamment dans les téléservices et les réseaux de capteurs.

Pour les acteurs consultés, la ville connectée commence par une meilleure organisation des services internes de la collectivité et par un meilleur fonctionnement de la gestion urbaine dans le but d'améliorer le service aux administrés tout en rationalisant les dépenses publiques. Dans le même temps, les adhérents ont identifié plusieurs freins, comme la dispersion des moyens, les difficultés liées à la mise en place d'une approche transversale, le manque de connaissances en matière d'applications de télérelève et, enfin, le faible niveau d'exploitation des données recueillies et de diffusion de ces données aux administrés.

Le petit-déjeuner du 2 juin 2015 avait pour thème le déploiement des compteurs communicants Linky et celui du 2 juillet, la sécurité des données et les outils de relation citoyens.



COMMISSION « VILLE CONNECTÉE »

COMPOSÉE DE :

Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Délégué de Cachan
Jackie BOULAY, Délégué de Châtillon
Anne-Marie BOURDINAUD, Conseillère municipale de Sucy-en-Brie
Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Daouda KEITA, Délégué de Bagnolet
Patrice KONIECZNY, Délégué d'Épinay-sur-Seine
Philippe LE GORGEU, Délégué de Bois-Colombes
Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis

Nathalie NICODEME-SARADJIAN, Déléguée de Chaville
Florence PRESSON, Maire-adjointe de Sceaux
Patrick RATTER, Délégué de Valenton
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux
Philippe ROBERT, Délégué du Bourget
Pierre-Yves ROBIN, Délégué de Cachan
Vincent ROUSSEAU, Délégué du Kremlin-Bicêtre
Philippe SAJHAU, Délégué de Nogent-sur-Marne
Arnold VOILLEMIN, Délégué de Livry-Gargan
Romain ZAVALLONE, Délégué d'Ivry-sur-Seine

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DES ADHÉRENTS

LE SIPPEREC S'ATTACHE À METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE "COMMUNICATION DE SERVICE PUBLIC"

SES OBJECTIFS SONT :

- de permettre aux adhérents de mieux appréhender des informations techniques, réglementaires ou les évolutions technologiques ;
- d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de sensibilisation des populations à la maîtrise des dépenses énergétiques ;
- de rendre compte de ses missions d'autorité concédante ;
- de défendre l'intérêt des collectivités locales auprès des pouvoirs publics et des autorités de régulation.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ASSOCIE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant.

UN NOUVEL EXTRANET

Le nouvel espace extranet a été conçu afin de faciliter les échanges d'informations entre les collectivités. Il propose une nouvelle ergonomie pour faciliter et simplifier la navigation et de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins des adhérents.

Les documents sont accessibles par compétences et groupements de commandes en fonction des adhésions de chacun. Les villes peuvent directement accéder à leurs informations propres sur la « fiche collectivité ». Enfin, une rubrique spécifique permet d'accéder aux documents administratifs du SIPPEREC. De nouvelles fonctionnalités sont à l'étude pour permettre la dématérialisation des échanges entre le syndicat et les adhérents.



FOCUS

90 ANS AU SERVICE DES COMMUNES : LUMIÈRES SUR LA BANLIEUE

À l'occasion de son 90^e anniversaire, le SIPPEREC a publié en 2014 « Lumières sur la banlieue », un livre richement illustré sur l'histoire du syndicat. Vous pouvez consulter le documentaire réalisé par les deux auteurs du livre, Emmanuel Bellanger et François-Mathieu Poupeau, sur le site www.sipperec.fr, rubrique : Syndicat / Présentation / Histoire du SIPPEREC.

DES OUTILS ET DES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC met à disposition des collectivités un ensemble d'outils et leur propose régulièrement des initiatives pour mieux les informer et les accompagner au quotidien :

- L'ESSENTIEL, les fiches pratiques présentant les activités du SIPPEREC, les petits-déjeuners d'information (14 petits-déjeuners organisés en 2014), les sites Internet et extranet, les inaugurations et les visites de terrain.
- Des guides sont également proposés aux usagers : le guide et l'exposition ELEC'ONOMY pour sensibiliser les familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité et le guide « Vos droits en matière d'accès à l'électricité », distribué aux collectivités et aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) pour aider les professionnels à accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.

L'intégralité des supports de communication et des communiqués de presse est téléchargeable sur le site Internet : www.sipperec.fr



Le nouvel extranet du SIPPEREC.

LE SIPPEREC EN BREF

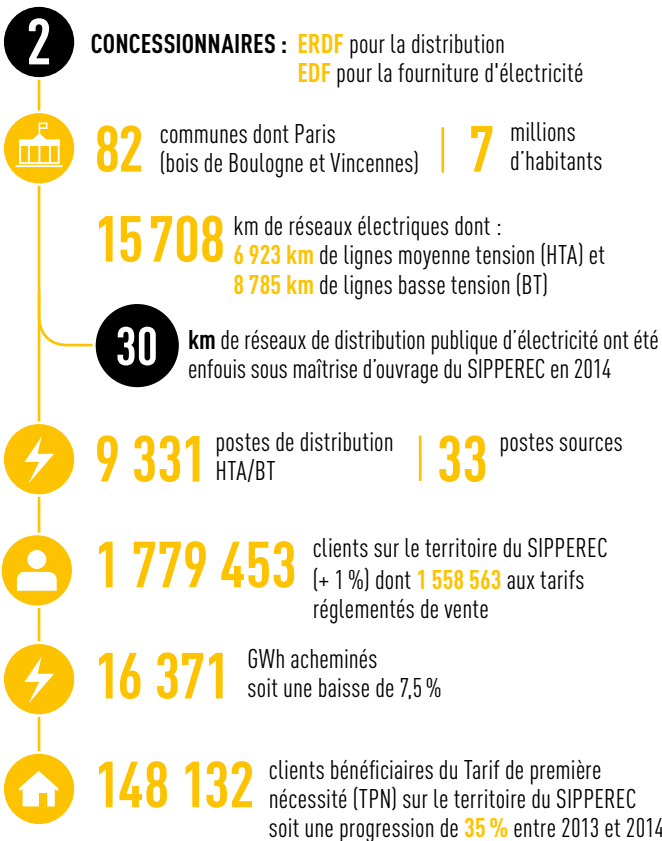
Chiffres au 1^{er} septembre 2015



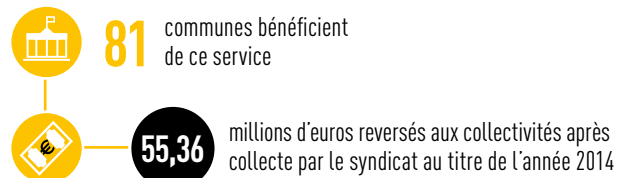
ÉNERGIES



LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ



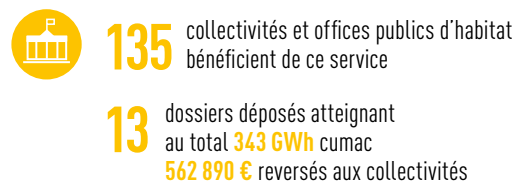
LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ



LE CONTRÔLE ET L'ANALYSE DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES



COLLECTE ET VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



ÉNERGIES RENOUVELABLES



COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES



4 200 km de réseaux d'initiative publique constitués en tout ou partie de fibre optique dont **520 000 prises** desservies par le câble.

17 contrats de délégation de service public (DSP) dont **13 contrats** pour les réseaux câblés auxquels s'ajoutent les contrats IRISÉ, OPALYS, SÉQUANTIC et EUROP'ESSONNE.

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

concessionnaire : NC Numericable



43 communes concernées



13 contrats de concessions



537 000 prises construites au 31 décembre 2014

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

concessionnaire : SÉQUANTIC Télécoms



640 km de réseau en fibre optique adapté aux besoins des entreprises

32 000 entreprises éligibles (chiffres au 1^{er} mars 2015)

35 opérateurs utilisent ce réseau

LE RÉSEAU IRISÉ

concessionnaire : IRISÉ



Infrastructure de fibre optique de

605 km

LE RÉSEAU OPALYS

concessionnaire : OPALYS

Réseau actif de fibre optique pour les particuliers dans



13 communes



36 000 prises raccordables



8 500 abonnés déjà raccordés

EUROP'ESSONNE

concessionnaire : tutor EUROP'ESSONNE

Réseau en cours de déploiement sur le territoire des communes de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne



13 000 foyers raccordables (phases 1 et 2)

28 zones d'activité

8 100 entreprises éligibles



40 opérateurs professionnels et grand public déjà présents sur le réseau

LE CONTRÔLE ET LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS



92

collectivités bénéficient de ce service

LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMS



39

communes bénéficient des services mis en œuvre par le syndicat pour la gestion de leurs infrastructures télécoms (fourreaux)

LA CONVENTION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



59

collectivités bénéficient de ce service pour accéder au SIG du syndicat

GROUPEMENTS DE COMMANDES



Chiffres au 1^{er} septembre 2015

Les groupements sont ouverts à toutes les collectivités et établissements publics d'Île-de-France

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



553

adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES



271

adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES DONNÉES ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



51

adhérents



- 18. L'actualité de l'électricité
- 20. Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 21. La distribution d'électricité
- 32. La fourniture d'électricité
- 36. Les services + proposés par le SIPPEREC
- 40. Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie
- 42. Agir en faveur de la transition énergétique grâce à la production locale d'énergies renouvelables

ÉNERGIES

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE QUALITÉ ET FAIRE DES COLLECTIVITÉS DES ACTEURS À PART ENTIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.

Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, départementaux, ou supradépartementaux, comme le SIPPEREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics locaux, respectivement concédés à ERDF (Électricité Réseau Distribution France) et EDF (Électricité de France).

Le SIPPEREC dispose également de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables ». Il met à disposition des collectivités son savoir-faire, de l'étude des projets à la réalisation et l'exploitation, pour toute production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables disponibles.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

L'année 2014 a été marquée par les discussions au Parlement concernant le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, publiée au Journal officiel le 18 août 2015. Par ailleurs, de nouvelles nominations sont intervenues à la tête des grands groupes dans un paysage énergétique en pleine évolution.

VERS UNE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Préésenté comme un des textes majeurs du quinquennat, le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été définitivement adopté le 22 juillet 2015, l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % du mix électrique en 2025, assorti d'un plafonnement de sa puissance installée, n'est qu'un des éléments de ce texte qui comprend des objectifs très ambitieux, dont celui de réaliser 500 000 rénovations énergétiques de logements par an d'ici 2020, concernant pour moitié des ménages modestes. Il prévoit également de réduire de 50 % la consommation finale d'énergie d'ici 2050, de 30 % la part des énergies fossiles d'ici 2030, et de porter à 32 % la part d'énergies renouvelables en 2030. D'autres objectifs en découlent, comme la multiplication par 5 de la production de chaleur renouvelable distribuée en réseau.

ESSOR DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Une attention particulière est portée aux territoires, dans le but de favoriser l'équilibre entre production et consommation locales, « dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux ».

Ainsi le texte prévoit de :

- développer les territoires à énergie positive (TEPCV) ;
- autoriser les communes et EPCI à devenir actionnaires d'une société anonyme produisant des énergies renouvelables sur leurs territoires ;

- donner à la Région une compétence de coordination pour la promotion de l'efficacité énergétique ;
- imposer une part importante du renouvellement des flottes publiques en « véhicules propres ».

Les réseaux publics de chaleur, d'électricité et de gaz devront être intégrés dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour optimiser la distribution d'énergie. D'autres dispositions sont à noter, comme la valorisation de l'effacement, l'habilitation du Gouvernement à procéder par ordonnance pour le déploiement de réseaux intelligents, le droit à l'expérimentation pour les gestionnaires de réseaux, la création de 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques, etc.

DISPOSITIONS CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

D'autres dispositions visent directement la distribution d'électricité. Afin d'examiner la politique d'investissement d'ERDF et des Autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), un comité du système de distribution publique d'électricité sera créé, répondant ainsi aux préconisations de la Cour des comptes. Un représentant des AODE siègera au conseil d'administration d'ERDF.

Le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) sera désormais fixé en s'appuyant sur une méthode dite « économique », sans lien direct et automatique avec les comptes d'ERDF, alors que le Conseil d'État, saisi par le SIPPEREC,

avait imposé une méthode comptable. Le contenu des comptes rendus d'activité et de l'inventaire communiqués aux AODE sera fixé par décret. Un décret sur la qualité de distribution est prévu, avec sa méthode de calcul et les pénalités en résultant.

Des afficheurs déportés seront proposés aux personnes en situation de précarité énergétique, en complément de la pose du compteur évolué Linky.

Enfin, un rapport sur le statut, l'état et le financement de la rénovation des colonnes montantes est attendu dans les 6 mois suivant la publication de la loi. **Il conviendra d'être particulièrement attentif à toutes ces évolutions pour préserver les intérêts des consommateurs et des collectivités territoriales.**

Les Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (dont les syndicats d'énergie comme le SIPPEREC) auront la possibilité d'élaborer des plans climat-air-énergie territoriaux en liaison avec les EPCI de leurs territoires, de réaliser un service de flexibilité local (avec stockage et effacement) ou de déployer des réseaux électriques intelligents.

La loi supprime les tarifs sociaux de l'énergie à la date du 1^{er} janvier 2018, ceux-ci devant être remplacés par un « chèque énergie », à vocation élargie (rénovation par exemple). La loi prévoit également la création de nombreuses instances de pilotage ou de coordination sans en préciser l'articulation, ni le caractère contraignant ou non des documents élaborés.

REFONTE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ

En 2013, le Gouvernement avait annoncé deux hausses successives des Tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV) de 5 % en août 2013, puis en août 2014, hausse éventuellement reconduite en 2015. Un an après, le Gouvernement est revenu sur cette décision, ne mettant pas en œuvre la hausse prévue en août 2014. Il a ensuite procédé à une modification du mode de calcul des TRV, afin que ceux-ci comprennent une composante liée aux prix de marché. Le tarif additionne ainsi les coûts de l'accès régulé au nucléaire historique (ARENH), le coût du complément d'approvisionnement (qui représente la part « marché »), la garantie de capacité, les coûts d'acheminement (transport et distribution), les coûts de commercialisation et la rémunération normale de l'activité de fourniture.

- Un premier mouvement tarifaire sur cette base est intervenu en octobre : les tarifs verts ont augmenté de 3,7 %, tandis que les tarifs bleus non résidentiels baissaient de 0,7 %.
- S'y ajoute, au 1^{er} janvier 2015, la hausse annuelle de 3 € de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) identique à celle du 1^{er} janvier 2014. La CSPE s'établit désormais à 19,5 €/MWh.
- Après avoir augmenté de 3,4 % en janvier 2014, en août 2014, le TURPE 4 a baissé de 1,3 %, conséquence du niveau de l'inflation constatée (0,7 %) et de l'ajustement opéré a posteriori par le compte de régularisation des charges et produits (-2 %). Cette baisse du TURPE n'a cependant pas été répercutée sur les tarifs réglementés de vente, la différence bénéficiant donc à la maison mère EDF. Au 1^{er} août 2015, la hausse a été de 0,4 %.
- Au 1^{er} août 2015, les tarifs bleus résidentiels ont augmenté de 2,5 %, les tarifs jaunes de 0,9 % et les tarifs verts de 4 %.



UN TARIF SPÉCIFIQUE POUR LES COMPTEURS LINKY

Le 2 juillet 2014, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a adopté un financement spécifique pour le déploiement du compteur Linky. Ce complément du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) est justifié selon la CRE par la spécificité de l'opération visée, avec des délais de déploiement brefs (6 ans à partir de décembre 2015) et un montant d'investissement élevé (entre 4,5 et 5 milliards d'euros).

Dans la consultation publique préalable, le SIPPEREC avait souligné que ce dispositif était insuffisamment responsabilisant pour ERDF, reportant le risque sur le consommateur, qui sera conduit à financer un éventuel dérapage des coûts.

EDF, ERDF : RENOUVELLEMENT DES DIRIGEANTS

De nombreux changements sont intervenus dans les exécutifs du secteur énergétique en 2014.

En janvier 2014, Philippe Monloubou est devenu président d'ERDF, succédant à Michèle Bellon. En novembre, Jean-Bernard Lévy a succédé à Henri Proglio à la présidence d'EDF.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

En septembre, une commission d'enquête parlementaire sur les prix de l'électricité a été constituée. Elle a rendu ses conclusions en mars 2015. En évoquant une situation financière « sur le fil du rasoir », conséquence « de 20 ans d'une gestion insuffisamment maîtrisée », les parlementaires pointent à la fois des baisses de tarif inconsidérées et des tentatives de développement à l'international peu couronnées de succès. La « culture du monopole » est également dénoncée car elle se traduit par des coûts d'exploitation insuffisamment maîtrisés. Selon ce rapport, EDF aura du mal à faire face à son futur « mur d'investissements » que constituent notamment le grand carénage du parc nucléaire, mais aussi la modernisation du réseau de distribution.

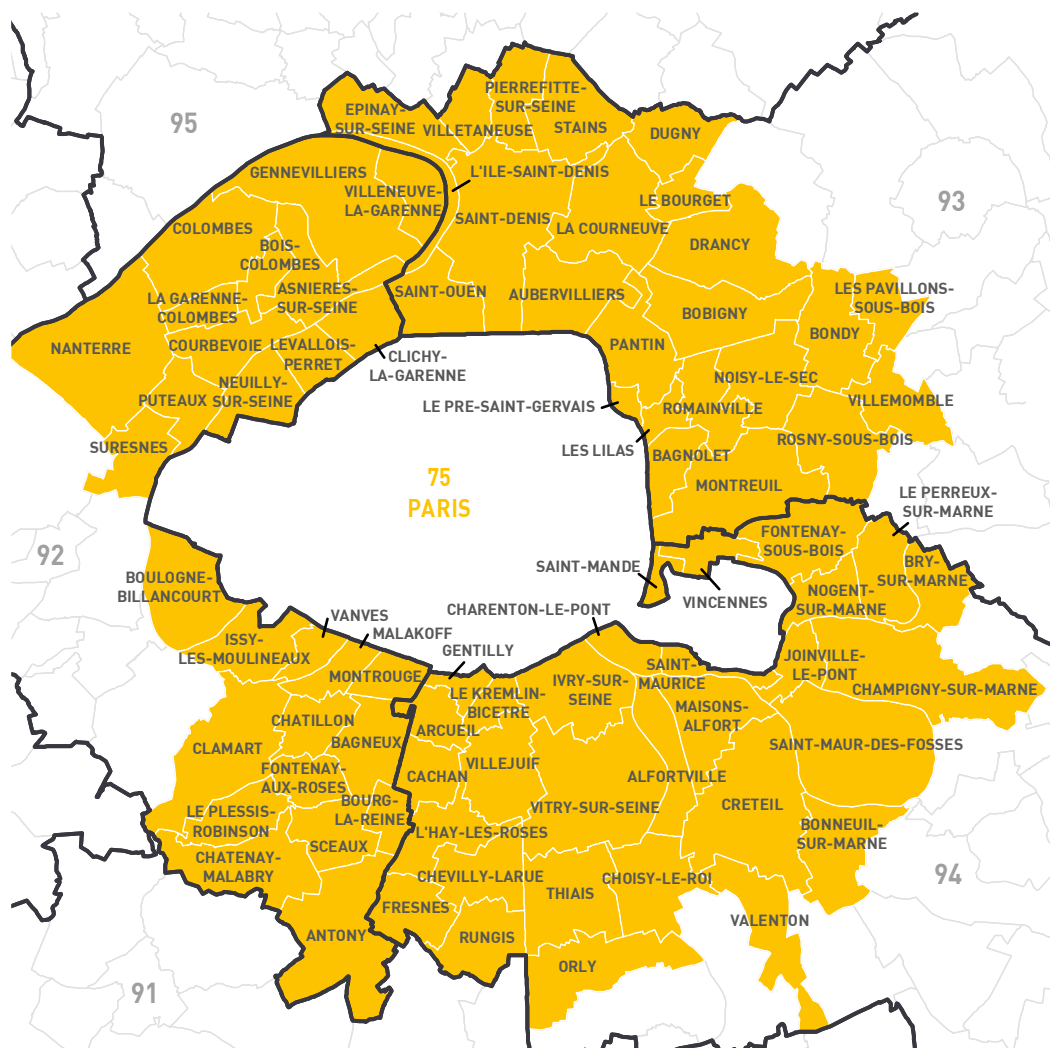


+ D'INFOS

Le rapport de la commission d'enquête est consultable sur le site www.assemblee-nationale.fr.

LES SERVICES PUBLICS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension pour des raisons esthétiques. Il subventionne également les travaux de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public. Il aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Le syndicat gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la redevance d'occupation du domaine public. Enfin, il aide financièrement les CCAS* dans leurs actions de lutte contre la précarité énergétique.



82 COMMUNES ADHÉRENTES
À LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ
DONT PARIS POUR LES BOIS
DE BOULOGNE ET VINCENNES,
REPRÉSENTANT LES INTÉRÊTS
DE **1 784 856 USAGERS**.

GLOSSAIRE

CCAS : Centres communaux
d'action sociale

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tension qui intègrent les compteurs, propriétés du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution ERDF à travers un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995 qui prend fin en 2019. Depuis le 1^{er} mars 2014, le SIPPEREC est également autorité concédante pour la ville de Valenton.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ERDF : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée et économie de la concession.

L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une bonne connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable pour le bon fonctionnement du service public local de distribution.

Le SIPPEREC assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour des raisons esthétiques, financés notamment par une convention de partenariat, partie intégrante du contrat de concession. Il finance également des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les communes sur leurs bâtiments et l'éclairage public.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

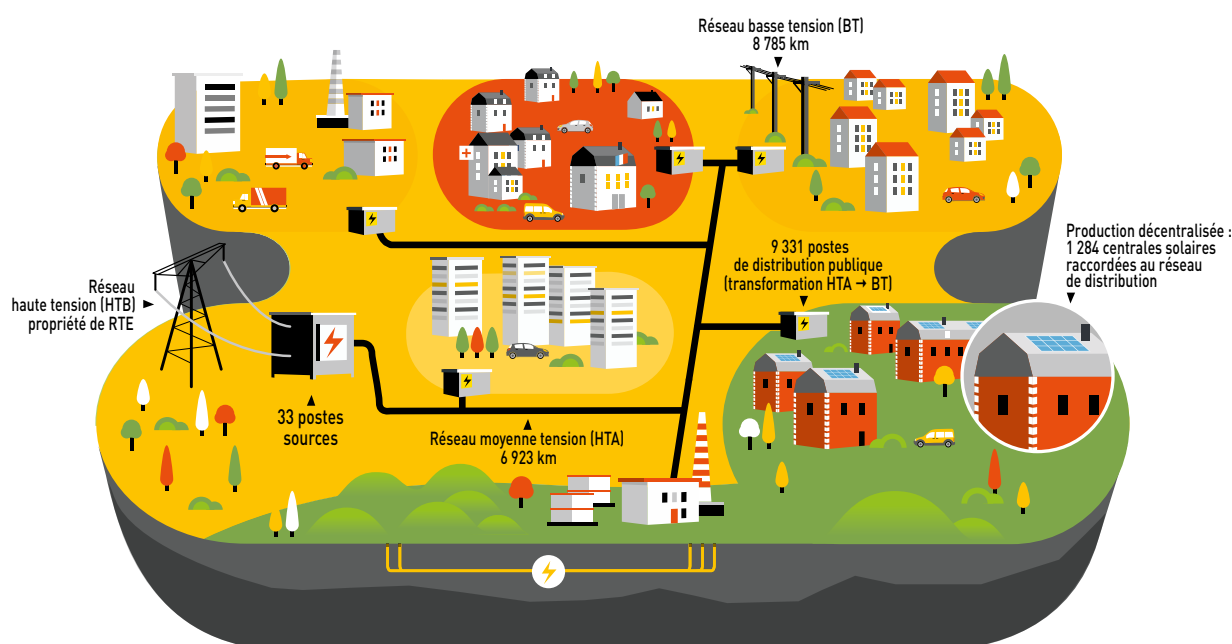
ERDF gère le réseau d'électricité : il en assure l'extension, le renouvellement et l'entretien. Le concessionnaire dessert tous les particuliers, toutes les entreprises et administrations. Il doit assurer la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles, dans le compte rendu annuel d'activité ou lors de contrôles diligentés par le syndicat.



À SAVOIR

Autorités concédantes en matière de distribution publique d'électricité et de fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente, les communes ou leurs groupements négocient et concluent les contrats de concession puis les contrôlent et vérifient le bon accomplissement des missions de service public local fixées par les cahiers des charges de ces contrats.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION, PROPRIÉTÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES



La distribution d'électricité

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE ERDF

ÉTAT DES LIEUX

Le réseau de distribution publique s'est étendu de 95 km en 2014, atteignant 15 708 km de linéaire. Le taux d'enfouissement progresse également. Le réseau aérien se concentre entièrement en basse tension. Il reste 887 km non enfouis, selon le rapport d'activité d'ERDF.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Un vieillissement constant du réseau

Au regard des comptes rendus d'activité fournis par ERDF, il apparaît de manière constante depuis 2010 que :

- un tiers du réseau moyenne tension (HTA) a plus de 30 ans et près des 2/3 ont plus de 20 ans ;
- près de 40 % du réseau basse tension (BT) a plus de 40 ans ;
- 45 % des postes de distribution publique ont plus de 40 ans et près des 2/3 ont plus de 30 ans.

Les données concernant les postes HTA/BT ne concernent pas les postes de coupure et sont établies au regard de l'âge de génie civil du poste. Aucune donnée concernant les équipements électriques présents dans le poste (cellules HTA, tableau BT, transformateur) n'est présentée dans les rapports d'activité.

Pour un grand nombre d'ouvrages du réseau, ERDF ne précise aucune ventilation par âge : il s'agit d'ouvrages non localisés (transformateurs, compteurs, branchements individuels et collectifs) et d'ouvrages localisés (cellules HTA de poste DP, organes de coupure sur le réseau HTA, tableaux BT présents dans les postes DP).

UNE FORTE BAISSSE DU NOMBRE DE RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Le nombre de raccordements des producteurs poursuit sa chute après une forte diminution en 2013 et le ralentissement constaté en 2012.

En puissance raccordée, le niveau s'établit à 117,5 MW.

93 % de la puissance injectée est issue de la cogénération et d'usines d'incinération de déchets ménagers (26 points d'injection).

En moyenne, les opérations photovoltaïques (PV) sont de 6 kW alors que les opérations de cogénération sont de 4 MW. L'impact des opérations PV sur le réseau est donc extrêmement faible.

DONNÉES SIPPEREC SELON LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ERDF

1 779 453 usagers raccordés (+ 1 %) dont 88 % sont restés aux tarifs réglementés de vente

16 371 GWh acheminés (- 7,5 %)

1 284 installations de production raccordées (+ 6 %)

15 708 km de réseau dont 6 923 km de réseau moyenne tension HTA (100 % souterrain)

8 785 km de réseau basse tension (BT)

Il reste encore **887 km** de réseau basse tension en aérien (soit 11 % du réseau BT) selon les données fournies par ERDF

9 331 postes de transformation HTA/BT (+ 1 %)

33 postes sources

Durée moyenne de coupure (critère B) : **25,5 minutes**

Valorisation : **1,9 milliard d'euros**

CHIFFRES CLÉS CONCESSION DE VALENTON

5 462 usagers raccordés dont 81,2 % aux tarifs réglementés de vente

53 GWh acheminés (- 3 %)

9 installations de production raccordées

102 km de réseau dont 56 km de réseau moyenne tension HTA et 46 km de réseau basse tension (BT)

39 postes de transformation

Durée moyenne de coupure : **37 minutes** (- 4 min)

Valorisation : **8,6 millions d'euros**



La concession du SIPPEREC est la plus importante de France par le nombre de clients et la consommation. Elle représente :

4,8 %

du chiffre d'affaires d'ERDF

2,6 %

du poids des ouvrages dans l'actif brut d'ERDF

2014 : UN REDRESSEMENT DE LA QUALITÉ

Après la forte dégradation de 2013, l'année 2014 se caractérise par un net redressement de la qualité de distribution. Le temps de coupure (critère B) a été divisé par 2,4 par rapport à celui de 2013, marqué par l'incident du poste source de Levallois (61,22 min). Il s'établit désormais à 25,5 minutes en 2014. Ce niveau est le meilleur atteint depuis 2008. À noter que Paris a un critère B de 9 minutes, bien meilleur que celui du SIPPEREC. Le temps de coupure sur la concession de Valenton s'améliore également passant de 31 à 27 minutes en 2014.

Cette amélioration résulte :

- d'une baisse très nette du temps de coupure lié aux incidents en moyenne tension HTA, qui est à l'origine de l'essentiel de l'amélioration du critère B en 2014 ;
- du maintien du temps de coupure lié aux incidents BT au niveau de 2013 ;
- du temps de coupure lié aux travaux en moyenne et basse tension en léger retrait.

La qualité de fourniture s'apprécie également au travers de la fréquence des coupures.

Elle représente le nombre de coupures moyen vu d'un client raccordé en basse tension. Sur le territoire du SIPPEREC, la fréquence des coupures longues supérieures à 3 minutes a significativement baissé (0,36 contre 0,6 en 2013 et 0,43 en 2012) atteignant son niveau le plus bas depuis 2005. Les coupures brèves (0,41) sont stables par rapport aux années précédentes.

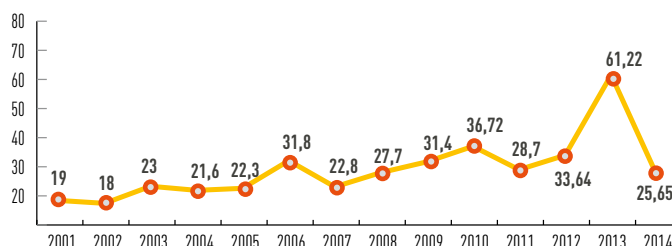
Le nombre de clients affectés par des coupures est au plus bas depuis ces cinq dernières années.

- 26 180 clients ont subi plus de deux coupures longues (supérieures à 3 minutes) en 2014 ;
- 61 118 clients ont été coupés plus de 3 heures dans l'année ;
- 19 522 clients pendant plus de 6 heures.

Parmi les incidents d'ampleur figurent notamment :

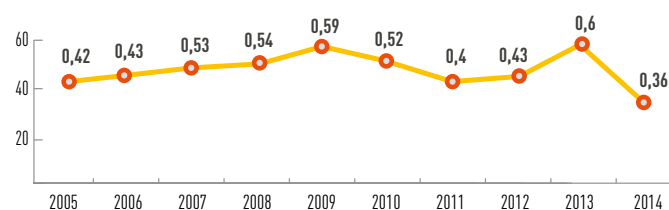
- 147 minutes pour 5 479 foyers à Alfortville et Maisons-Alfort, le 24 septembre ;
- 66 minutes pour 5 100 foyers à Asnières, Bois-Colombes, Clichy et Gennevilliers le 24 mai ;
- 56 minutes pour 7 054 foyers à Saint-Denis et Saint-Ouen le 24 septembre ;
- Plus de 3 heures pour 213 clients à Valenton soit 3,9 % des usagers.

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS DE LA CONCESSION DU SIPPEREC (EN MINUTES)



L'amélioration concerne les trois départements, celui du Val-de-Marne atteignant même 18,3 minutes de temps de coupure moyen. Il est de 29,4 minutes en Seine-Saint-Denis et de 28,4 dans les Hauts-de-Seine.

FRÉQUENCE DES COUPURES LONGUES



L'ANALYSE DU SIPPEREC

En 2013, avec l'incident du poste source de Levallois, le temps de coupure s'était fortement dégradé (60,6 minutes par usager en moyenne).

La nette amélioration de 2014 est à saluer et doit se confirmer dans les années à venir. En effet, la tendance observée depuis 2003 n'est guère favorable ainsi, entre 2010 et 2014, le temps de coupure moyen a augmenté de 51 % par rapport à la période 2001-2005. Cette dégradation régulière est liée à des investissements insuffisants, au vieillissement du réseau ainsi qu'aux coupures pour travaux, mises en œuvre depuis 2003 (7 minutes par an). Pour illustration, les différents contrôles relatifs à l'incident de Levallois ont montré qu'il résultait d'un vieillissement des ouvrages et de l'obsolescence des systèmes de protection et d'alarme.

PLUS 17,5 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT EN 2014

ERDF fait état d'une forte progression des investissements réalisés sur le réseau. Ils se montent à 115,5 millions d'euros au total ce qui représente une hausse de 18 % par rapport à 2013.

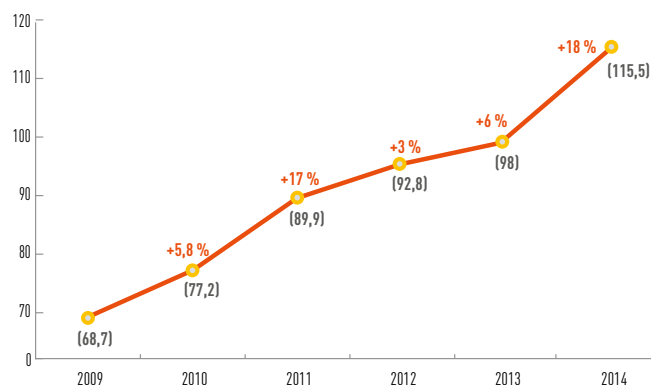
La hausse se répartit comme suit :

- + 18,4 millions d'euros sur les postes sources ;
- + 2,7 millions d'euros sur les moyens d'exploitation ;
- + 1,1 million d'euros sur les raccordements.

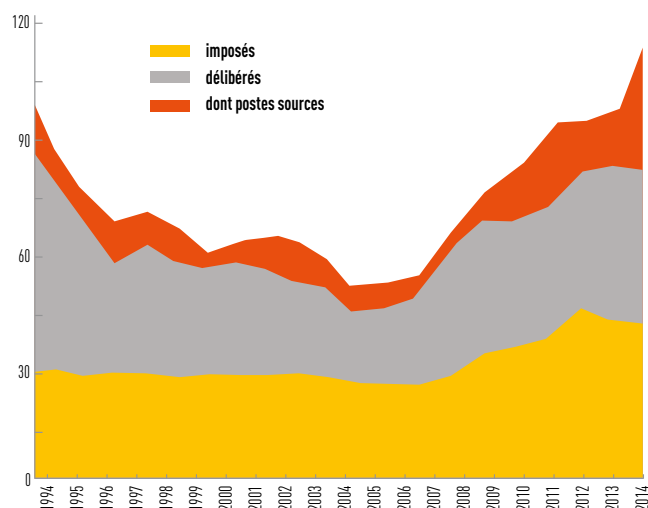
Certains financements sont en baisse :

- - 3,3 millions d'euros sur le réseau haute tension (hors raccordements) ;
- - 1,3 million d'euros sur le réseau basse tension (hors raccordements).

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (EN M €)

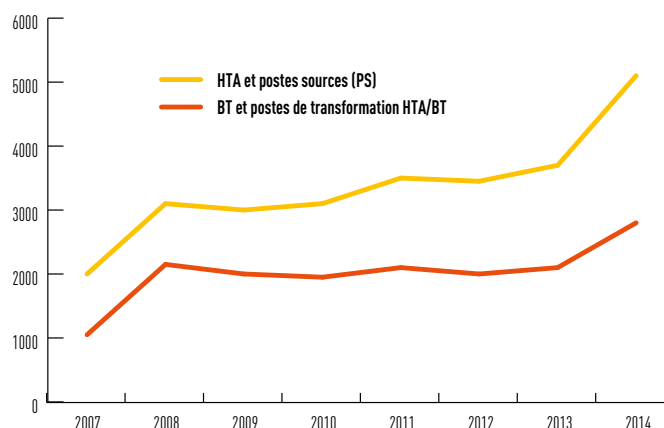


RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (EN M €)



Les investissements imposés sont majoritairement constitués des raccordements des consommateurs et des producteurs.

DÉPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE (EN K €)



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Les investissements ont majoritairement concerné les postes sources. Sur le réseau HTA et BT, ils sont tirés par les raccordements et la convention de partenariat (avec un financement du SIPPEREC).

Les investissements financés ou cofinancés par le SIPPEREC représentent 37 % de ceux délibérés sur le réseau HTA et BT.

La hausse de 8 % des dépenses d'entretien et de maintenance constatée en 2013 s'accroît en 2014 avec une hausse globale de 34 % (37 % pour le réseau HTA et les postes sources et 30 % pour le réseau basse tension et les postes de distribution publique).

La présentation en brut des investissements a pour conséquence d'empêcher la mesure de l'effort réel d'investissement du concessionnaire, les recettes perçues par celui-ci (60 % de l'investissement lors de raccordements) n'étant pas comptabilisées.

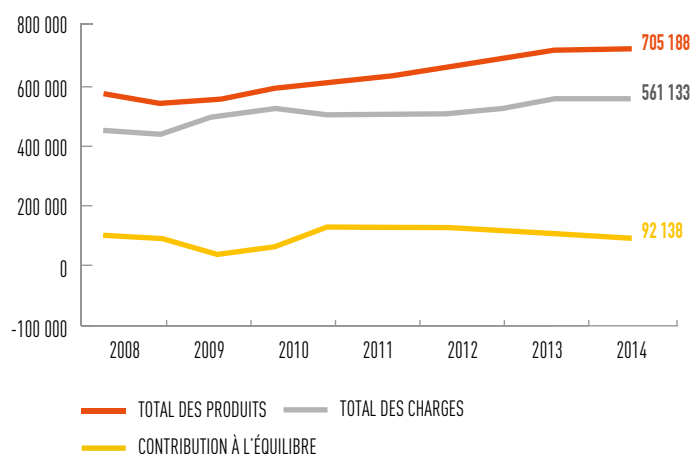
Sur la concession de Valenton, les investissements se montent à 569 000 euros dont 63 % sont contraints, liés à des raccordements.

UNE DIMINUTION DE 4,1 % POUR LES RECETTES D'ACHEMINEMENT

Elles se montent à 590 millions d'euros pour 2014.

Cette diminution s'explique par la forte baisse du volume d'énergie acheminé (16 371 GWh, soit - 7,5 %) sur le territoire du SIPPEREC, traduisant un contexte climatique particulièrement clément et visible dans le segment de clientèle raccordé à moins de 36 kVA (« tarifs bleus »). La hausse du TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux d'électricité) compense pour partie cette diminution. Les recettes de raccordement progressent fortement (25,4 millions d'euros contre 21 millions d'euros en 2013), alors que le volume est stable, traduisant une hausse des coûts supportés par les clients. Le chiffre d'affaires net s'établit à 632,6 millions d'euros, le total des produits (incluant les immobilisations, provisions pour renouvellement...) ressort à 705,2 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ERDF-SIPPEREC (EN K€)



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

En 2014, l'ensemble des produits générés par la concession a diminué par rapport à 2013 et s'établissait à 705 millions d'euros, pour des charges d'exploitation de 561 millions d'euros légèrement en baisse.

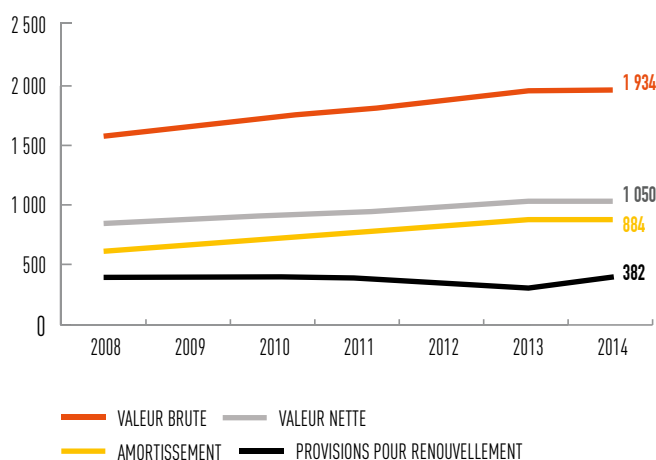
Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 52 millions d'euros (- 14 % par rapport à 2013), après déduction de la contribution à l'équilibre national (le financement de la péréquation) de 92 millions d'euros en baisse de 8 % par rapport à 2013.

Les actifs de la concession se montent à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2014 augmentant de 4 % par rapport à fin 2013.

La valeur nette comptable des ouvrages s'établit à 1 050 millions d'euros, ERDF faisant état de 382 millions d'euros de provisions pour renouvellement (- 5 %).

Le montant des droits du concédant est évalué à 967 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF DU SIPPEREC (EN K€)



La distribution d'électricité

L'ACTION DU SIPPEREC, AUTORITÉ CONCÉDANTE

En 2014, le SIPPEREC a repris des négociations avec ERDF et EDF, en gelant les contentieux en cours. Ces négociations s'avèrent complexes, dans la mesure où les propositions d'ERDF et d'EDF, à ce jour, visent essentiellement à réduire les flux financiers en direction des communes.

CONTRAT DE CONCESSION : DES NÉGOCIATIONS DIFFICILES

En décembre 2014, le comité syndical a décidé de geler les contentieux durant un an, afin de reprendre le dialogue avec le concessionnaire. Le SIPPEREC a proposé à ERDF et EDF de travailler ensemble à la transmission des éléments complets du compte rendu d'activité, en application de la décision du Conseil d'État, ainsi que l'élaboration d'avenants quinquennaux portant sur d'autres aspects du contrat de concession.

- Des propositions ont été formulées, respectueuses de l'équilibre du contrat et visant à favoriser les investissements pour améliorer la qualité du réseau.
- À son tour, le concessionnaire a formulé des propositions, visant d'une part à prolonger le contrat de concession, de l'autre à réduire les flux financiers actuellement versés aux communes.
- Il apparaît que de telles dispositions sont extrêmement défavorables aux communes sans que cela soit justifié par la situation économique de la société ou le niveau de rentabilité de la concession.
- Les communes ne peuvent envisager de prolonger la durée du contrat de concession sans l'assortir d'un ambitieux programme d'investissements.
- En juin 2015, ces éléments n'ont pas été jugés recevables par les élus du Comité. Il a été signifié à ERDF de formuler des propositions respectueuses de l'équilibre et du niveau de rentabilité spécifiques du contrat de concession du territoire du SIPPEREC.



À SAVOIR

L'ENJEU DES PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

Pour garantir durablement le maintien du service, le concessionnaire est tenu de constituer des provisions pour les ouvrages à renouveler avant l'échéance du contrat. La provision pour renouvellement correspond à la différence entre le coût probable de remplacement d'un ouvrage et la valeur d'entrée de ce bien dans le patrimoine. Il s'agit d'une dette dont ERDF doit rendre compte annuellement à l'autorité concédante.

En 2014, les provisions pour renouvellement ont à nouveau baissé de plus de 20 millions d'euros, à 382,1 millions d'euros, contre 403,9 en 2013 (et 480 millions d'euros en 2007). Cela traduit essentiellement la décision unilatérale d'ERDF d'allonger la durée de vie de certains ouvrages. Il s'agit d'un mécanisme comptable pour réduire la dette d'ERDF à l'égard du SIPPEREC et des usagers.

En outre, le maintien en l'état du patrimoine nécessite que des provisions d'un montant suffisant existent et puissent être utilisées à tout moment en cas de besoin.



LA COMMISSION « CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, 1^{er} Vice-président, 1^{er} Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne
Jacques DELOBELLE, Vice-président, Délégué de Villemomble (jusqu'au 9 avril 2015)

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny • **Samuel BESNARD**, Membre du Bureau, Délégué de Cachan • **André DELUCHAT**, Délégué de Chevilly-Larue
Emmanuel GILLES de la LONDE, Délégué de Bry-sur-Marne • **Jean-Jacques GRESSIER**, Délégué de Joinville-le-Pont
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses • **Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE**, Déléguée de Châtillon • **Maryse LEMMET**, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis • **Rachid MAIZA**, Délégué de La Courneuve • **Patrick RATTER**, Délégué de Valenton
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux • **Marc SUJOL**, Délégué des Pavillons-sous-Bois • **Dominique VERGNE**, Délégué du Perreux-sur-Marne



L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DU SIPPEREC

Le contrôle constitue une obligation pour les autorités concédantes, régulièrement rappelée notamment dans les rapports des Chambres régionales des comptes (CRC). Il permet de vérifier dans le détail les procédures et pratiques du concessionnaire, de veiller à la pérennité et à la qualité du patrimoine concédé, d'analyser les incidents importants. Il complète la remise du compte rendu d'activité (CRAC), information sur la concession remise annuellement par les concessionnaires.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS SUR L'ACTIVITÉ D'ERDF ONT NOTAMMENT POUR OBJECTIF :

- la connaissance de la situation économique réelle de la concession (inventaire, équilibre financier, détail des provisions pour renouvellement, droits du concédant) et l'état des infrastructures ;
- la garantie d'un niveau d'investissements suffisant de la part d'ERDF sur le réseau de distribution de la concession permettant de maintenir *a minima* la qualité, garantir dans la durée le bon état de fonctionnement et assurer le développement du réseau ;
- la transparence sur l'établissement des tarifs d'accès au réseau (TURPE) et des tarifs réglementés de vente, ceux-ci devant être établis sur les charges effectives des concessionnaires.

LE COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2014

Plusieurs décisions de justice (cour administrative d'appel de Paris le 25 mars 2013, confirmée par décision du Conseil d'État le 13 janvier 2014, arrêt du Conseil d'État, Douai, 21 décembre 2012) ont stabilisé la transmission par ERDF et EDF des comptes rendus d'activité (CRAC). Il est désormais rigoureusement établi que ceux-ci doivent comprendre un « compte de résultat détaillé à la maille de la concession, les répartitions intraconcessions, le détail de l'actif et du passif et les comptes de résultats prévisionnels » sur trois années.

Transmis en juin 2015, le rapport d'activité 2014, tout comme celui de 2013, ne comprend pas ces informations, ERDF et EDF se contentant d'« éléments financiers d'exploitation » et ne fournissant aucun détail à la maille de la concession.

CONTRÔLE DE RACCORDEMENTS

En complément des contrôles réalisés par le syndicat en amont des opérations de raccordement, le syndicat a réalisé un contrôle portant sur les exercices 2010-2011 dont l'objectif était d'évaluer le volume de raccordements réalisés sur son territoire et d'apprécier les enjeux financiers pour les contributions demandées aux collectivités et aux aménageurs. Une fois les opérations réalisées, le SIPPEREC a donc demandé des compléments d'information, des évolutions dans le processus de traitement des demandes de raccordement et l'exécution de ce dernier.

INCIDENT DU POSTE SOURCE DE LEVALLOIS : TRANSMISSION DU JOURNAL DE BORD

À la suite d'un incident survenu au poste source de Levallois en janvier 2013, 70 000 foyers ont été privés d'électricité, certains durant plusieurs jours. Le SIPPEREC a procédé à plusieurs contrôles et analyses de cette interruption de service. En octobre 2014, le Comité a pu prendre connaissance du « journal de bord » du poste ainsi que celui de l'agence de conduite régionale (ACR) d'ERDF relatifs à cet incident, sous forme d'un rapport complémentaire permettant de comprendre le déroulement des faits. Il y apparaît clairement que la vétusté et l'obsolescence des installations conjuguées à l'absence de détecteur de fumée sont des éléments décisifs de la défaillance, qui a connu des incidents en cascade. ERDF a entrepris des travaux correcteurs. Ceux-ci doivent s'achever en 2017.

PARMI LES CONTRÔLES EN COURS

VALORISATION DES REMISES GRATUITES ET IMMOBILISATION DES OUVRAGES

Objectif

Évaluation du niveau de valorisation des remises gratuites et contrôle de la bonne immobilisation des ouvrages mis en concession sous la maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC.

Mode opératoire

Analyse du processus, de l'outil et des valeurs appliqués lors de l'immobilisation des ouvrages remis gratuitement par le SIPPEREC ou des tiers.

Audit d'un échantillon de 25 affaires.

Contrôle de la bonne immobilisation des ouvrages remis gratuitement sur le même échantillon d'affaires.

CONTRÔLE DU POSTE SOURCE DE MASSY* SUITE À L'INCIDENT DU 15 JANVIER 2014

Objectif

Identifier l'origine de l'incident, analyser les causes, identifier les phases de reprise de l'alimentation des usagers et analyser les difficultés rencontrées.

Mode opératoire

Demandes de communication des éléments techniques relatifs à cet ouvrage et à l'incident et notamment du journal de bord des événements au centième de seconde.

* Ce poste source alimente les villes de Fresnes (94), Antony, Châtenay-Malabry et Sceaux (92).

CONTRÔLE DU POSTE SOURCE DE ROMAINVILLE* SUITE À L'INCIDENT DU 2 AVRIL 2014

Objectif

Identifier l'origine de l'incident, analyser les causes, identifier les phases de reprise de l'alimentation des usagers et analyser les difficultés rencontrées.

Mode opératoire

Demandes de communication des éléments techniques relatifs à cet ouvrage et à l'incident et notamment du journal de bord des événements au centième de seconde.

* Ce poste source alimente les villes de Bobigny, Bondy, Drancy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-sous-Bois et Villemomble.



Poste source Boule de Nanterre.

LE SIPPEREC INVESTIT POUR LES VILLES

Directement lié au contrat de concession du SIPPEREC, le fonds de partenariat a vocation à aider les communes à mener des études et à conduire des travaux sur le réseau électrique ou de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments et l'éclairage public. L'intégralité du fonds de partenariat est votée et engagée chaque année par le comité syndical sur des opérations proposées par les communes.

LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

Sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ou du SIPPEREC :

- enfouissement des réseaux électriques ;
- amélioration esthétique du réseau de distribution publique d'électricité, des branchements d'alimentation des clients et des postes de transformation ;
- opérations à finalité de maîtrise de l'énergie et de développement durable sur les logements sociaux, les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Sous maîtrise d'ouvrage ERDF, à la demande du SIPPEREC :

- disparition du réseau fil nu ;
- équipement des postes de distribution de télécommandes pour améliorer la qualité.

23,39 millions d'euros de subventions ont été votés en 2014, finançant notamment :

- la résorption du réseau en fil nu sous maîtrise d'ouvrage ERDF (49,6 %) ;
- des études et travaux d'enfouissement des réseaux de distribution sous maîtrise d'ouvrage des collectivités (47 %) ;
- des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public et les bâtiments (3,2 %) ;
- le renouvellement des télécommandes sur le réseau moyenne tension (0,3 %).



23,39 millions d'euros de subventions votées en 2014, pour 251 dossiers.

15,2 millions d'euros versés en 2014 sur les travaux réalisés dont **14,45 millions d'euros** pour les travaux d'enfouissement.

TÉLÉCOMMANDES DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Depuis 2011, le SIPPEREC et ERDF améliorent la qualité des postes de distribution publique.

- 25 nouveaux départs sont équipés chaque année de télécommandes supplémentaires, sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF.
- Le programme 2014 a été mené à bien. 62 500 euros y ont été alloués via le fonds de partenariat, couvrant la moitié des dépenses.
- Le programme 2015 prévoit d'y consacrer 125 000 euros, dont 50 % issus du fonds de partenariat.



À SAVOIR

Depuis le début de l'actuel contrat de concession, 241 millions d'euros ont été reversés aux communes pour financer des travaux liés à l'électricité, principalement des travaux d'enfouissement de réseaux, d'amélioration de l'éclairage public ou de maîtrise de l'énergie.

La distribution d'électricité

ZOOM SUR... L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN

Pour accompagner les politiques municipales d'enfouissement des réseaux aériens (en fil nu et torsadé), le SIPPAREC apporte son concours via un programme de subventions et assure - en coordination avec ERDF - la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques.

DES DÉCISIONS À PRENDRE MAINTENANT

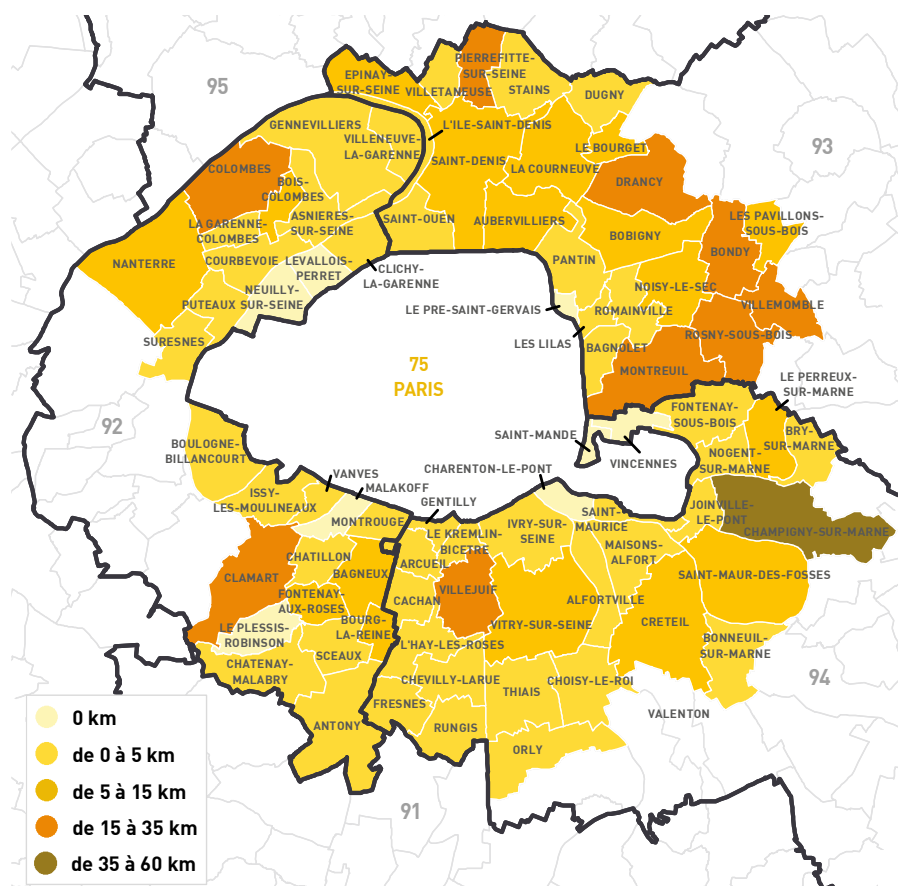
Le contrat de concession entre le SIPPAREC et ERDF expire en 2019, et les conditions de son renouvellement ne sont pas connues aujourd'hui. C'est pourquoi le syndicat invite les communes à profiter dès aujourd'hui des conditions financières négociées avec ERDF, pour l'enfouissement des réseaux.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES COLLECTIVITÉS

- L'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF ou du SIPPEREC est pris en charge financièrement à 100 %.
- En cas d'enfouissement coordonné, la collectivité assume l'enfouissement des autres réseaux, auquel contribuent les opérateurs télécoms (à hauteur de 5 % environ).
- La ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC, une fois prise en compte la participation des opérateurs.

3 OPTIONS POUR LES COMMUNES

- Soit la ville décide d'enfouir les réseaux télécoms et d'éclairage public sur ses fonds propres.
- Soit la ville décide d'utiliser la solution de préfinancement proposée par le SIPPEREC pour enfouir de façon coordonnée ses autres réseaux. Le remboursement des emprunts souscrits est alors assuré par une partie des recettes de taxes et redevances reversées à la commune au titre de la concession électrique par le syndicat.
- Soit la ville décide de laisser tout ou partie des autres réseaux en aérien, le SIPPEREC et ERDF engageant les travaux d'enfouissement des seuls réseaux électriques.



VERS LA SUPPRESSION DES RÉSEAUX AÉRIENS EN FIL NU

Le réseau en fil nu est un réseau ancien, non isolé et sensible aux aléas climatiques ce qui rend son effacement prioritaire. Dans le cadre de l'avenant au contrat de concession et à la convention de partenariat signés avec ERDF en 2011, un programme de résorption de ce réseau aérien en fil nu est en cours, visant sa disparition complète d'ici la fin du contrat de concession en 2019. L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF. Il reste 145 km de fils nus à enfouir. On note un écart de 95 km entre les données ERDF et les résultats de l'étude SIPPAREC-ERDF. Sur cette base, le syndicat demande à ERDF d'affecter 9,5 millions d'euros en compensation sur le réseau torsadé ou d'autres actions.

BILAN 2014

◦ Linéaire de réseaux en fil nu résorbé sur le fonds de partenariat SIPPAREC :

24,85 km pour un montant de 6,4 millions d'euros sur le territoire de 19 communes (Antony, Aubervilliers, Bobigny, Bois-Colombes, Bry-sur-Marne, Châtenay-Malabry, Clamart, Drancy, Épinay-sur-Seine, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Les Pavillons-sous-Bois, Nanterre, Noisy-le-Sec, Saint-Ouen, Stains, Villemomble, Villetaneuse, Vitry-sur-Seine).

◦ Linéaire de réseaux en fil nu résorbé sur les fonds propres d'ERDF :

16,41 km pour un montant de 4,9 millions d'euros.



Un chantier d'enfouissement à Chevilly-Larue. La ville a enfoui la totalité de son réseau en 2014 grâce à l'appui du SIPPAREC.



L'ANALYSE DU SIPPAREC

41,26 km de réseaux aériens ont été résorbés en 2014 par ERDF (dont 24,85 km financés par le fonds de partenariat). Cela reste très en deçà de l'objectif annuel de 60 km. Depuis le lancement de l'opération, 59,55 km ont été effacés, loin de l'objectif contractuel de 90 km. Ainsi, les retards pris dans le programme s'accumulent. Le taux de réalisation moyen du programme d'enfouissement du fil nu sur la période 2012-2014 s'élève à 76,4 % pour la partie financée sur fonds propres d'ERDF et 66,2 % par rapport à l'objectif contractuel pour l'enfouissement financé par le fonds de partenariat.



+ D'INFOS

Fiche pratique « Enfouissement » disponible sur : www.sipparec.fr

CHIFFRES CLÉS

41,26 km enfouis par ERDF en 2014.

30,43 km enfouis sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC en 2014.



9 communes sans réseau électrique aérien : Arcueil, Charenton-le-Pont, Chevilly-Larue, Courbevoie, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Rungis, Saint-Mandé et Vincennes.

20 communes avec un programme d'enfouissement total.

17 communes avec un programme d'enfouissement partiel.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence est effective depuis le 1^{er} juillet 2007. En choisissant leur fournisseur d'électricité, les consommateurs peuvent garder l'offre aux tarifs réglementés de vente (tarifs fixés par l'État et que seul EDF peut proposer) ou opter pour une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF ou un opérateur alternatif) dans le contrat.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales. Contrôlant l'activité du fournisseur d'électricité EDF, le SIPPEREC est autorité concédante, pour le compte de 1 558 563 usagers, dont 148 132 bénéficient du Tarif de première nécessité (TPN) à fin 2014. Le SIPPEREC a mis en place avec EDF, dans le cadre de la convention de partenariat, un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

Concessionnaire du service public de fourniture jusqu'au 31 décembre 2019, EDF livre de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (bleu, jaune et vert). Il délivre également le tarif social dit « Tarif de première nécessité » (TPN), tout comme les autres fournisseurs d'énergie (depuis le décret d'application de la loi Brottes publié le 16 novembre 2013). Les tarifs réglementés de vente supérieurs à 36 KVA (jaunes et verts) disparaissent au 31 décembre 2015. Tous les sites concernés passent donc en offre de marché et sortiront du périmètre de la concession au 1^{er} janvier 2016.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE EDF

FORTE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION

Fin 2014, EDF comptait 1 558 563 usagers aux tarifs réglementés de vente (TRV), soit 1,9 % de moins qu'en 2013, à comparer aux 1 779 453 usagers raccordés au réseau. Il y a donc plus de 220 000 sites ayant opté pour des offres à prix de marché.

L'ouverture à la concurrence va s'accroître avec la disparition des tarifs jaunes et verts.

En raison notamment de conditions climatiques clémentes, les consommations ont fortement chuté.

Ces usagers sont pour l'essentiel alimentés en tarifs bleus (1 532 656) mais ils consomment moins de la moitié de l'énergie vendue (6,35 TWh, en baisse de 10,6 %), tandis que les 4 167 usagers aux tarifs verts consomment 4,93 TWh (en diminution de 9,8 % par rapport à 2013) et les 21 740 clients aux tarifs jaunes consomment 2,52 TWh (en baisse de 6,8 %).



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Dans son compte rendu annuel d'activité, EDF ne délivre pas d'informations relatives aux éléments financiers de la concession. Le CRAC s'avère donc non conforme, parce qu'il entrave l'exercice du contrôle par l'autorité concédante.



1 558 563 usagers aux tarifs réglementés de vente (TRV)

148 132 bénéficiaires du Tarif de première nécessité (TPN), en progression de 54 %



13,81 TWh consommés, soit une baisse de 9,6 %



22 063 foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité logement (FSL)

NOUVELLE HAUSSE DES RÉCLAMATIONS MAIS UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE

En Île-de-France, les réclamations écrites des particuliers ont augmenté de 6 % (42 430 réclamations, dont 11 074 à l'échelle de la concession).

92,2 % des réclamations ont été traitées en moins de 30 jours contre 85 % en 2013 et 66 % en 2010.

3 items principaux pour ces réclamations :

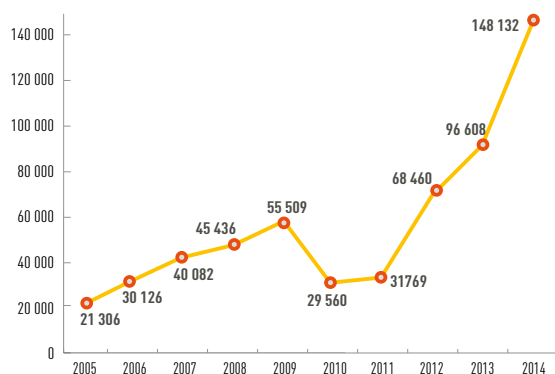
- la facturation pour près de 44 % des réclamants ;
- le recouvrement pour près d'un quart ;
- l'accueil et le contrat concernent respectivement plus d'une réclamation sur dix.

PRÉCARITÉ : UNE FORTE HAUSSE DES BÉNÉFICIAIRES DU TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ

Pour la deuxième année consécutive et sous l'effet de l'automatisation résultant de la loi Brottes de 2013, les bénéficiaires du Tarif de première nécessité augmentent : ils sont désormais 148 132 foyers, soit une progression de 54 %, succédant à celle de 41 % observée en 2013. Ce chiffre représente plus de 11 % des usagers et témoigne d'une précarité toujours grandissante.

Sur la concession de Valenton, on compte 663 bénéficiaires, un chiffre en augmentation de 63 %.

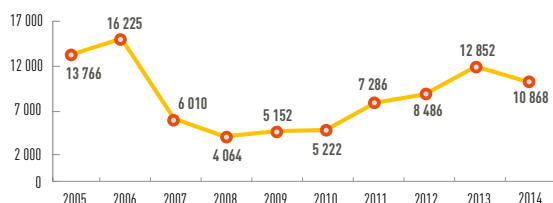
NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DU TPN



DIMINUTION DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Celles-ci ont baissé de 15 % (10 868) après l'augmentation notée de 50 % en 2013. Le département de la Seine-Saint-Denis concentre plus de la moitié de ces coupures (5 493). Il est à observer qu'EDF a demandé 41 293 coupures à ERDF qui en a réalisé un peu plus d'un quart. 845 foyers ont été concernés par des demandes de coupure à la sortie de la trêve hivernale.

NOMBRE DE COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

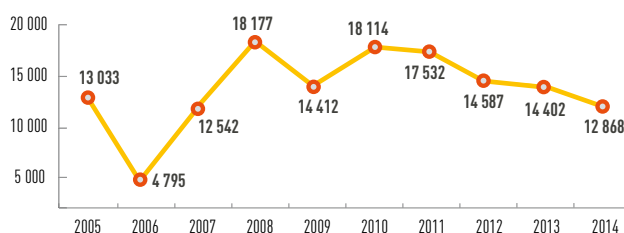


RÉDUCTION DE LA PUISSANCE

En application de l'article 3 du décret 2008-780 du 13 août 2008, EDF doit maintenir la fourniture d'électricité pour un foyer - si un dossier a été déposé auprès du fonds solidarité - sans procéder à une réduction de puissance.

Cependant, EDF utilise toujours le SMI ou Service Minimum, qui réduit la puissance à 1 kVA pour les usagers absents lors d'une demande de suspension de service.

NOMBRE DE CLIENTS AU SMI (LIMITATION DE PUISSANCE À 1 KVA)



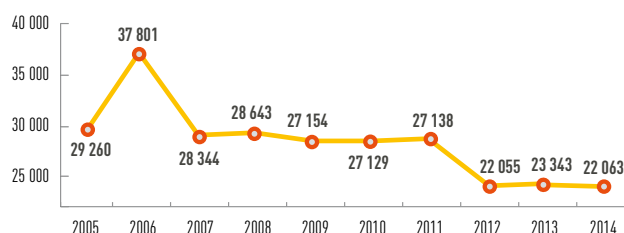
FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Le montant moyen de l'aide attribuée est de 133 euros. 22 063 dossiers ont été aidés dans le cadre du FSL.

L'année est marquée par une baisse de 5 % du nombre de dossiers traités et une hausse de 4 % du montant moyen de l'aide.

- Le Val-de-Marne connaît le plus grand nombre de dossiers traités (12 572 contre 7 506 en Seine-Saint-Denis et 1 985 dans les Hauts-de-Seine).
- La contribution moyenne par dossier est plus importante dans les Hauts-de-Seine (262 euros par dossier) contre 141 euros en Seine-Saint-Denis et 108 euros dans le Val-de-Marne.

NOMBRE DE DOSSIERS



À SAVOIR

La loi Brottes promulguée le 15 avril 2013 interdit toute coupure, quel que soit le client, pendant la trêve hivernale et propose aux fournisseurs de recourir à la limitation de puissance. EDF a mis en œuvre à nouveau depuis 2014 les réductions de puissance à 3 kVA pour 10 904 usagers. EDF explique la baisse en 2014 des SMI et des coupures par la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi Brottes.

La fourniture d'électricité

L'ACTION DU SIPPEREC

FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FSPEE)

I ssu du Fonds de partenariat, le FSPEE s'attache à résorber la précarité énergétique par des actions préventives et, de plus en plus, curatives. Il appuie également les villes dans leurs opérations de réhabilitation thermique et d'efficacité énergétique.



ZOOM SUR...

LES SUBVENTIONS DU FSPEE

Elles visent plusieurs types d'opérations :

Les aides pour les familles en situation de précarité énergétique

- Paiement de factures d'électricité, achat d'ampoules basse consommation.

Le financement de diagnostics thermiques de logements

- Après instruction du dossier par le CCAS et le SIPPEREC, ce diagnostic est établi par EDF au sein du foyer. Le service est pris en charge à hauteur de 100 %.

Le financement de travaux de rénovation thermique

- Cette aide vise les propriétaires occupants ou locataires de bailleurs associatifs ou privés conventionnés.
- Le SIPPEREC prend en charge 100 % des travaux, dans la limite de 8 000 euros pour les bailleurs sociaux associatifs et 2 000 euros dans les autres cas, notamment en cas d'accord avec l'ANAH.

FINANCEMENT D'AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET LED

Afin de promouvoir cette action et faciliter le travail des CCAS, le SIPPEREC a procédé en fin d'année à l'achat d'ampoules destinées à être distribuées auprès des familles en difficulté. Les 3 100 ampoules ont été distribuées auprès de quinze villes (Alfortville, Asnières-sur-Seine, Aubervilliers, Châtenay-Malabry, Chevilly-Larue, Courbevoie, Drancy, La Courneuve, La Garenne-Colombes, Les Pavillons-sous-Bois, Montreuil, Rungis, Saint-Maurice, Stains et Vitry-sur-Seine). Cinq villes (Créteil, Malakoff, Pierrefitte-sur-Seine, Antony et Fontenay-sous-Bois) ont bénéficié de l'aide à l'achat d'ampoules basse consommation et LED pour 2014 pour un montant total de 14 683 euros.

ACTIONS D'ANIMATION RELATIVES À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE ET AUX ÉCOGESTES

- L'exposition « La maison économe » réalisée par l'agence locale de l'énergie « Maîtrisez votre énergie (MVE) » a été commandée par Romainville.
- L'exposition ELEC'ONOMY du SIPPEREC a été commandée par 8 collectivités (Asnières, Choisy-le-Roi, Montreuil, Romainville, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et Villetaneuse).
- Le guide ELEC'ONOMY est également disponible afin de sensibiliser chacun aux écoGESTES.

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES

58 villes ont sollicité le versement total ou partiel de cette aide en 2014 pour un montant de 210 335 euros (contre 173 064 euros en 2013 soit une hausse de 21 %).

440 307 €

Montant de l'enveloppe
du FSPEE en 2014



DIAGNOSTICS THERMIQUES DES LOGEMENTS DE CLIENTS DÉMUNIS

Quatre dossiers ont été déposés, via notamment l'association Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat (PACT) de l'Est parisien sur Bondy et Saint-Ouen.

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour l'année 2014, quatre nouveaux dossiers ont été déposés : un par l'association FREHA sur Rosny-sous-Bois, un autre par le CCAS d'Aubervilliers, les deux derniers par le PACT de l'Est parisien sur Bondy et Saint-Ouen.

TRAVAUX D'ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LOGEMENTS SOCIAUX

Dix dossiers concernant 7 villes (Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Le Perreux-sur-Marne, Malakoff, Saint-Maurice, Suresnes et Vanves) ont bénéficié de subventions.

Un premier dossier sur Issy-les-Moulineaux concerne des travaux d'isolation de 3 logements sociaux réalisés par Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL). Un deuxième dossier concerne les travaux d'isolation de 154 logements réalisés par l'OPH Malakoff. Les huit autres dossiers concernent les travaux d'isolation de bâtiments communaux.



L'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) a inauguré, en 2014, 12 logements sociaux, participatifs et écologiques à Saint-Denis, en partie grâce à une subvention de 30 000 € du SIPPEREC, au titre de la convention de partenariat avec EDF. Ces logements ont été conçus pour respecter l'environnement (murs et planchers en bois, panneaux solaires thermiques) et réduire de plus de moitié la facture énergétique par rapport aux logements actuels des locataires.

INFORMER, CONSEILLER... POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En juillet 2014, le SIPPEREC a mis à jour et réédité le Guide des droits en matière d'accès à l'électricité. Ce fascicule de 24 pages apporte des éléments d'information détaillés sur les difficultés de paiement et les démarches à suivre, les réductions de puissance, coupures, la tarification de première nécessité, la puissance et les options tarifaires, et donne des conseils pour connaître et réduire sa consommation. En octobre 2014, une réunion d'information consacrée à la précarité énergétique a permis aux adhérents d'entendre les témoignages du Médiateur national de l'énergie, des associations la Bouilloire et Solidarités Nouvelles pour le Logement, ainsi que de représentants d'EDF, qui ont présenté le nouveau portail du fournisseur dédié aux travailleurs sociaux.

LES SERVICES + PROPOSÉS PAR LE SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose des services afin d'aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et assurer leurs recettes.

LA MAÎTRISE DES COÛTS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme un conseil et un accompagnement pour examiner les propositions techniques et financières (PTF) et les devis adressés par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

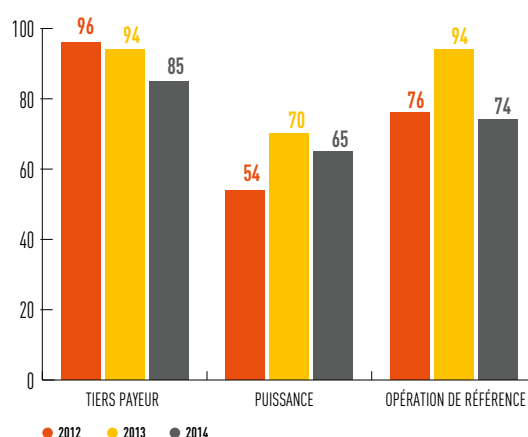
Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, ERDF peut être amené à demander une contribution aux collectivités pour le raccordement du projet au réseau électrique. Le SIPPEREC analyse ensuite cette proposition selon 4 critères : la qualité du tiers payeur, la puissance, la conformité de la proposition d'ERDF à l'opération de référence et le respect du barème. Des missions complémentaires ont été instituées à la demande des villes (gestion des relations avec ERDF pour l'instruction du volet « électricité » des autorisations d'urbanisme, analyse des capacités du réseau électrique au regard des projets d'aménagement).

Les coûts de renforcement du réseau pour le raccordement des nouveaux utilisateurs sont couverts par le Tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution (TURPE). Ainsi, seules les extensions au sens « allongement » du réseau sont à la charge de la collectivité.

DES CONTRÔLES PROBANTS AVEC D'IMPORTANTES ÉCONOMIES POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC analyse chaque proposition et adresse aux collectivités un avis motivé, issu de contrôles types (puissance de raccordement prise en compte par ERDF, opération de référence, application du barème). Une expertise d'autant plus importante que le barème de raccordement est élevé et pèse sur les budgets communaux. L'analyse des devis par le SIPPEREC conduit à observer d'importants écarts. En vérifiant si la collectivité en charge de l'urbanisme était le bon tiers payeur, le SIPPEREC a fait réaliser des économies significatives aux collectivités qui lui ont confié cette mission.

TAUX DE NON-CONFORMITÉ CONSTATÉS SUR L'ENSEMBLE DES PTF ANALYSÉES (LES CHIFFRES PEUVENT ÊTRE CUMULÉS)



CHIFFRES CLÉS

46 collectivités, dont Paris, bénéficient du service raccordement proposé par le SIPPEREC.

3 nouvelles conventions ont été signées par Cachan, Saint-Mandé et Vanves en 2014.

155 propositions de raccordement analysées en 2014 avec un taux de conformité de 8 %.



LE SIPPEREC AUDITIONNÉ PAR LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

ERDF a mis en consultation une quatrième version du barème de raccordement à laquelle le SIPPEREC a répondu en tant que membre du Comité des utilisateurs du réseau public de distribution. Le concessionnaire a ensuite adressé les éléments à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Auditionné par la CRE le 16 juillet 2014, le SIPPEREC a fait observer que les hausses proposées (de 30 à 40 % des tarifs et de la prise en charge par les collectivités en charge de l'urbanisme - CCU) étaient difficilement supportables à assumer pour des collectivités confrontées à la diminution de leurs ressources. La région parisienne se sentant particulièrement concernée avec une prévision de construction de 70 000 logements par an. Le syndicat a demandé la plus grande transparence sur les coûts effectifs que cette hausse doit compenser.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC constate que, malgré une amélioration des explications apportées aux communes compétentes en matière d'urbanisme (CCU), le taux de conformité reste très faible (8 % des 155 propositions reçues et analysées en 2014), les écarts constatés sont encore très élevés. En outre, ERDF délivre 90 % des chiffrages « sur devis » ce qui se traduit par des coûts plus élevés sur l'année 2014 : + 26 % en moyenne par rapport à 2013.

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

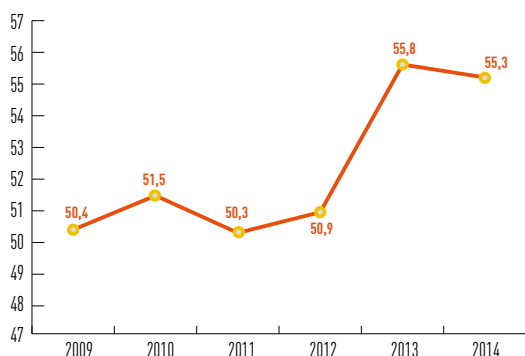
Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est une recette importante pour les communes.

55,36 millions d'euros ont été reversés aux communes par le syndicat après collecte et contrôle au titre des consommations de l'année 2014.

Ces montants bien plus importants que les montants habituels résultent des conditions climatiques exceptionnellement froides de l'année 2013 dont la taxe issue des consommations de chauffage supplémentaires a été reversée sur ces deux exercices.

REVERSEMENT DE LA TCCFE PAR ANNÉE DE TCCFE



À SAVOIR

En 2013 et 2014, le dispositif de collecte et reversement de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été modifié à plusieurs reprises, suscitant le mécontentement des associations d'élus. En conséquence, dans la loi de finances rectificative du 8 août 2014, le Gouvernement a autorisé le maintien du système antérieur.

LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le SIPPEREC et le SIGEIF proposent aux collectivités et bailleurs sociaux de se regrouper pour fédérer leurs travaux de maîtrise d'énergie et atteindre le seuil nécessaire pour vendre les Certificats d'économie d'énergie (CEE) au meilleur prix sur le marché.

LES CEE, UNE AIDE FINANCIÈRE SOUS CONDITIONS

Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie (travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). En décembre 2014, un partenariat a été conclu avec le SIGEIF pour valoriser en commun les CEE des différentes collectivités adhérentes. Cet accord s'inscrit dans un contexte où la hausse du seuil minimal de dépôts (50 GWh cumac contre 20 précédemment) rend moins aisée la valorisation des travaux menés par des collectivités.

SIPPEREC-SIGEIF : UN NOUVEAU DISPOSITIF COMMUN ET SÉCURISÉ

Le SIPPEREC et le SIGEIF proposent aux collectivités et bailleurs sociaux de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux, afin d'atteindre plus facilement ce seuil d'éligibilité. Un cabinet d'experts collecte les informations pour déposer les dossiers et reverse ensuite le produit de la vente des CEE aux signataires.

Le SIPPEREC et le SIGEIF disposent d'une plateforme CEE commune pour faciliter le montage des dossiers et le suivi des demandes. Il est possible de faire des simulations afin de connaître le montant potentiel du financement des CEE.

KWh CUMAC : EXPLICATION

Les CEE sont calculés en kilowattheures cumac (cumulé sur la durée de vie de l'équipement concerné et actualisé pour prendre en compte la diminution de son efficacité) définissant les économies réalisées dans le temps.

QUELLES OPÉRATIONS OUVERT DROIT AUX CEE ?

Les CEE sont délivrés pour des opérations standardisées qui sont décrites dans des fiches dédiées. Celles-ci sont réalisées par le club CEE de l'ATEE* puis validées par l'ADEME* et la DGEC*. La majorité de ces fiches concernent des travaux dans le résidentiel et le tertiaire.

Ces fiches standardisées sont accessibles sur le site Internet :

www.developpement-durable.gouv.fr
rubrique "Fiches d'opérations standardisées".

Les actions les plus valorisées dans le tertiaire concernent l'installation de chaudières à condensation, les opérations d'isolation dans le bâtiment (façades, fenêtres, toitures) et l'efficacité de l'éclairage public.



La fiche pratique « Certificats d'économie d'énergie » est téléchargeable sur le site du SIPPEREC.



+ D'INFOS

Plateforme dédiée pour simuler vos économies
et déposer vos CEE en ligne :
www.cee-sipperec-sigeif.fr

127

Nombre de collectivités et OPH
qui ont confié la collecte et valorisation
de leurs CEE au SIPPEREC/SIGEIF

LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DE DROITS AUX CEE



INVENTAIRE

Actions donnant droit à des CEE



COLLECTE

et vérification des
documents justificatifs



CONTRÔLE

des dossiers avant dépôt
au PNCEE*



DÉPÔT

- Numérisation des dossiers
et archivage
- Dépôt au PNCEE



VENTE

- dans les 5 mois après
acceptation du dossier
- Reversement de 80 %
aux signataires

GLOSSAIRE

ATEE : Association Technique Énergie Environnement

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat

PNCEE : Pôle national des certificats d'économie d'énergie

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Créé en 2004, le groupement compte 553 membres (communes et établissements publics) au 30 juin 2015. Objectif : acheter l'électricité, aider les communes à connaître leurs consommations, maîtriser leurs coûts et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie.

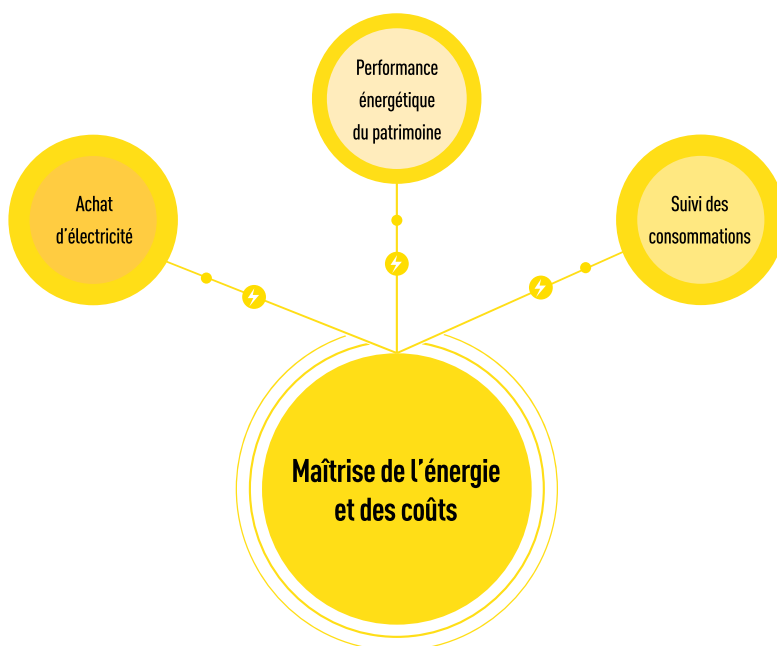
FIN DES TARIFS JAUNES ET VERTS : SUCCÈS DE LA PREMIÈRE CONSULTATION

Avec la suppression programmée des tarifs réglementés pour les sites raccordés à une puissance supérieure à 36 kVA, les adhésions au groupement se sont multipliées. Le groupement compte désormais 553 adhérents, dont la Région Île-de-France et les six départements. Le groupement recense quelque 43 000 contrats, représentant plus de 2 TWh de consommation annuelle, pour un montant correspondant à 195 millions d'euros ce qui fait du SIPPEREC un des 20 premiers acheteurs d'électricité en France.

- Les marchés correspondant aux anciens tarifs jaunes et verts ont été attribués en avril 2015. EDF, Engie et Direct Énergie ont été retenus.
- Les économies sont estimées à 17 millions d'euros par an, soit un gain de 17% sur la partie fourniture de la facture (la seule à être mise en concurrence, la facture comprenant aussi une part « acheminement » et des taxes).
- Les fournisseurs doivent procéder à une optimisation tarifaire pour accroître les gains.
- Un second marché a été lancé pour les acheteurs publics ayant adhéré trop tardivement pour être intégrés dans la « première vague ». Quelque 100 collectivités et établissements publics sont concernés.



Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie a organisé six petits-déjeuners d'information en 2014.



Les trois leviers de la maîtrise de l'énergie et des coûts.

RELANCE DES MARCHÉS TARIFS BLEUS BÂTIMENT ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2012 et 2013, le SIPPEREC avait déjà attribué des marchés de fourniture d'électricité, visant les tarifs bleus « éclairage public » et « bâtiment », pour un volume de 200 GWh (12 700 contrats).

- Le marché « éclairage public » a été relancé en 2014. Après mise en concurrence, il a été attribué à Direct Énergie pour 2 ans (2015-2016). Il concerne 163 adhérents pour 8 100 contrats.
- Le marché visant les bâtiments (7 000 contrats pour 75 GWh annuels) a également été relancé et attribué en 2015 pour 3 ans (2016-2018).

CALYPTEO : MIEUX CONNAÎTRE SES CONSOMMATIONS ET MAÎTRISER SA FACTURE D'ÉNERGIE

Ces appels d'offres s'appuient sur CALYPTEO, logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations, qui permet aujourd'hui au SIPPEREC et à ses adhérents de disposer d'une très importante base de données. CALYPTEO intègre en effet chaque mois les consommations et dépenses d'électricité de chaque adhérent.

LE DÉTAIL DES MARCHÉS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

- Fourniture tarifs bleus bâtiment : attribué en octobre 2013
- Fourniture tarifs bleus éclairage public : attribué en novembre 2012.
- Fourniture ex-tarifs jaunes et verts : attribué en 2015.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la performance énergétique du patrimoine bâti : attribué en juillet 2013.
- AMO pour la performance de l'éclairage public : attribué en février 2014.

553 adhérents

249 communes

6 conseils départementaux

31 communautés d'agglomération et de communes

97 établissements publics

170 collèges



40 000 points de livraison



2 TWh de consommation annuelle

AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

À la demande de ses adhérents, le SIPPEREC développe des moyens de production à partir d'énergies renouvelables. De nombreuses réalisations concrètes (centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur, en particulier de géothermie) ont vu le jour. Elles contribuent à valoriser le patrimoine public et diminuer les rejets de gaz à effet de serre. De la réalisation au financement des projets, l'expertise du SIPPEREC est désormais reconnue par les collectivités et les partenaires institutionnels (Région Île-de-France, ADEME*...), faisant de lui le premier partenaire public des collectivités franciliennes pour la production d'énergies renouvelables en Île-de-France.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France consomme bien plus d'énergie qu'elle n'en produit : elle importe 90 % de son électricité. Les énergies renouvelables restent encore marginales, couvrant à peine 5 % de la consommation énergétique des Franciliens. La Région Île-de-France a fixé l'objectif de couvrir 11 % des consommations d'énergies grâce au développement des énergies renouvelables d'ici à 2020, et 45 % en 2050. Défini dans le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), ce projet repose sur une forte implication des collectivités locales.

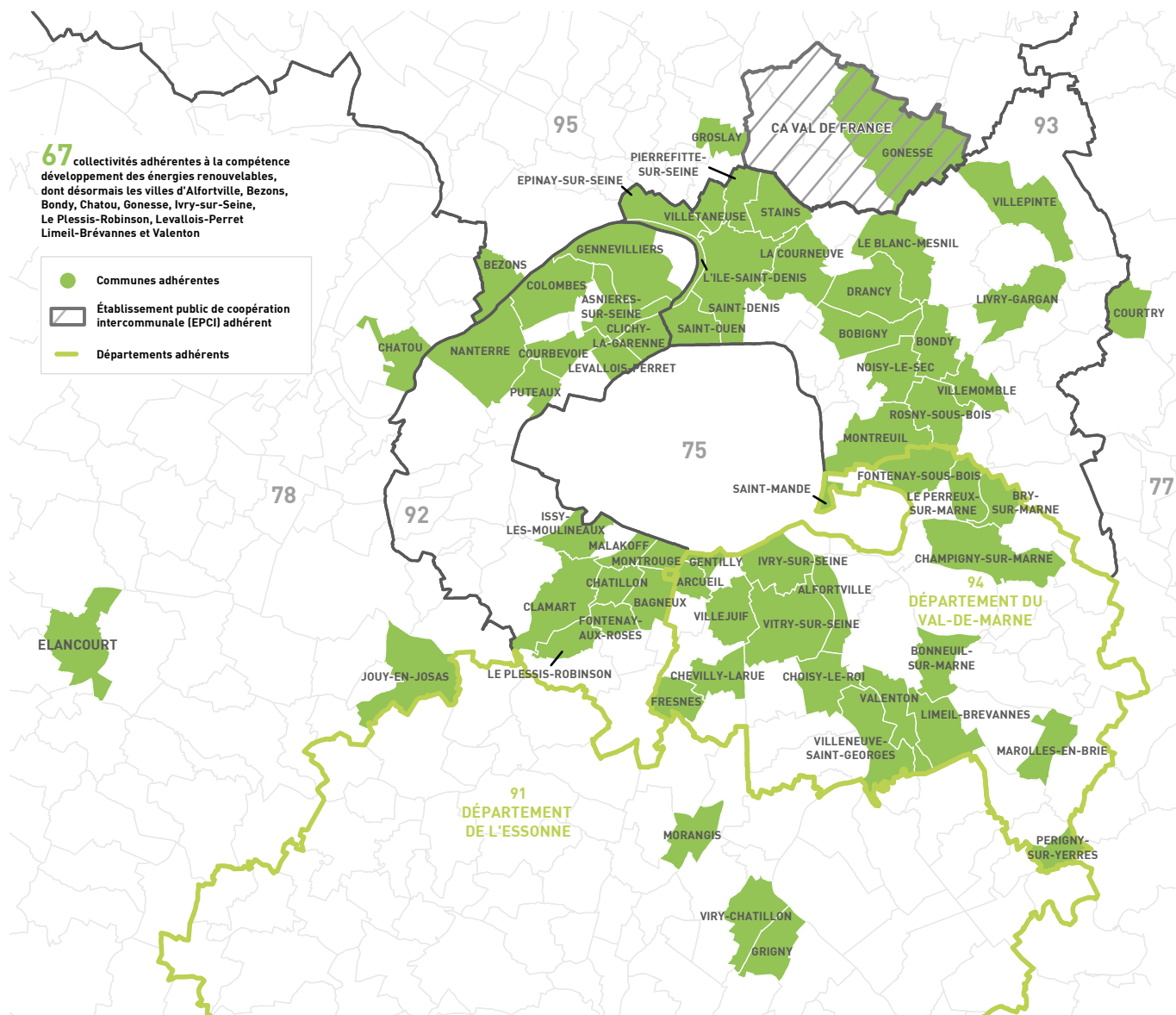
FOURNIR DES PROJETS « CLÉS EN MAIN »

La compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise notamment le solaire photovoltaïque et la géothermie (chaleur renouvelable). De l'étude d'opportunités à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC propose aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie



LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENEUVABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, Délégué de Villemonble (jusqu'au 9 avril 2015)
 Gaylord LE CHEQUER, Vice-président, Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE :

Michel BECQUET, Délégué de Morangis • Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Délégué de Cachan
 Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes • David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine
 Sophie DESCHIENS, Déléguée de Levallois-Perret • Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes
 José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses • Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-le-Sec
 Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres • Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony
 Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil • Philippe RIO, Membre du Bureau, Délégué de Grigny
 Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux
 Jean-Pierre ROPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi • Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine
 Dominique TINEL, Délégué de Saint-Mandé



LA COMMISSION GÉOTHERMIE

ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jean-Jacques BRIDEY, Président de l'AGEMO,
 Député-Maire de Fresnes
 Jacques BOUVARD, Vice-président,
 Délégué de Rosny-sous-Bois
 Gaylord LE CHEQUER, Vice-président,
 Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE :

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
 Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres
 Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve
 Philippe RIO, Membre du Bureau, Délégué de Grigny

QUATRE NOUVEAUX RÉSEAUX DE GÉOTHERMIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Lancées en 2013, quatre opérations de géothermie profonde sont désormais en phase de développement. Trois réseaux ont été confiés à des opérateurs privés sous forme de délégation de service public, le quatrième sera construit et exploité par une société publique locale (SPL) dédiée : la SEER Grigny-Viry.

LE SIPPEREC, ACTEUR DU RENOUVEAU DE LA GÉOTHERMIE FRANCILIENNE

Le syndicat a initié la relance de la géothermie en Île-de-France. Son expertise lui permet de procéder au montage technique et financier des opérations, puis d'en assurer le suivi, des travaux jusqu'à l'exploitation du réseau de chaleur, en lien avec les villes qui lui ont délégué la compétence. Il bénéficie de l'expertise de l'AGEMO* ainsi que du soutien de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

Son action s'inscrit en parfaite cohérence avec le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) d'Île-de-France, dans un contexte où la production de chaleur renouvelable connaît un nouvel essor. Ainsi, la production géothermique devrait être multipliée par six d'ici 2020.

L'enjeu environnemental se double d'un enjeu social : les quatre futurs réseaux distribueront plus de 50 % de chaleur issue de la géothermie, donc renouvelable, ce qui permettra aux usagers de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5 %. Ces réseaux desservent d'ailleurs en large partie des logements sociaux (plus de 75 % à Bagneux par exemple), apportant ainsi une réponse durable aux enjeux de précarité énergétique.

À Arcueil-Gentilly, le réseau sera mis en service à l'automne 2015. À Bagneux mais aussi à Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil, le forage est terminé et a laissé place aux travaux de construction du réseau. À Grigny et Viry-Châtillon, le choix du délégataire s'est effectué en 2014.

Il s'agit d'une société publique locale (SPL) créée spécifiquement pour ce projet : la SEER Grigny-Viry.

4

RÉSEAUX DE CHALEUR GÉOTHERMIQUES



Plus de **420 GWh** de production de chaleur renouvelable à terme

Soit l'équivalent de la consommation de **41 500 HABITANTS**



Plateforme de forage géothermique.

GLOSSAIRE

AGEMO : Association des maîtres d'ouvrage en géothermie

ARGÉO : PHASE FINALE POUR LES TRAVAUX AVANT LA MISE EN SERVICE

À Arcueil et Gentilly, les travaux de construction du réseau de chaleur se terminent peu à peu. La centrale sera prochainement raccordée en vue d'une mise en service du réseau à l'automne 2015.

Des actions pour réduire la précarité énergétique

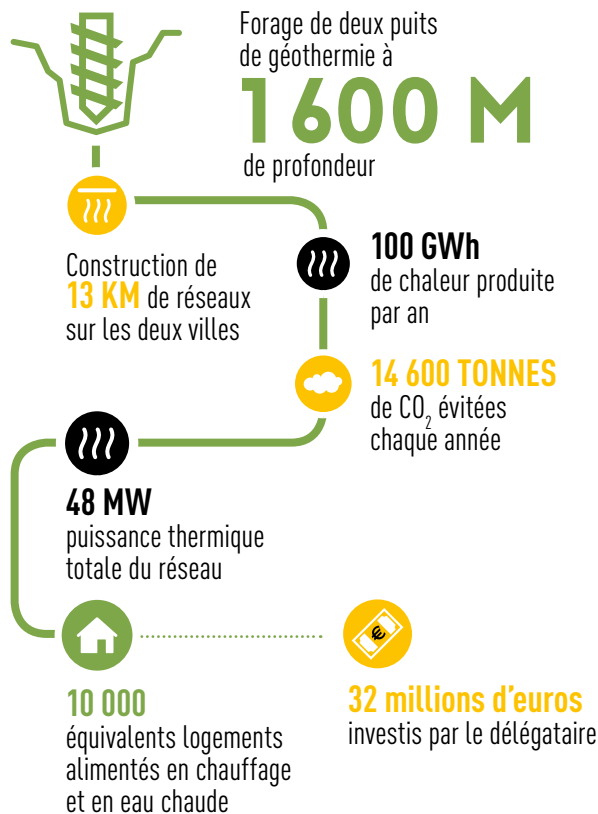
La délégation de service public prévoit des actions de lutte contre la précarité énergétique, avec une contribution fixée à 50 000 euros par an. Les modalités de reversement aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) des deux communes ont été définies par le comité syndical du 18 décembre 2014.

Le réseau de chaleur offre une réponse solidaire à la précarité énergétique : le recours majoritaire à des énergies renouvelables permet aux abonnés de bénéficier d'un taux de TVA à 5,5 % au lieu de 20 %. Par ailleurs, dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, le chauffage par la géothermie garantit la maîtrise des coûts dans la durée et donc une limitation de l'augmentation de la facture par rapport aux énergies fossiles.

Des riverains associés à chaque étape importante des travaux

Les visites du chantier de forage ont rencontré un vif succès : au total 1 200 personnes, dont de nombreux scolaires, se sont déplacées dans le module d'accueil en 3 mois.

À la demande des villes, plusieurs réunions ont été organisées avec les habitants pour présenter le déroulement des travaux de construction. À Arcueil, une concertation a été menée avec les riverains sur le projet de construction de la centrale de géothermie mais aussi sur l'aménagement paysager.



Les travaux de construction de la centrale ont débuté en septembre 2014. Le gros œuvre est terminé et la livraison des pompes à chaleur est prévue pour septembre 2015.



**LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION
GÉOTHERMIQUE D'ARCEUIL / GENTILLY**
S'EST RÉUNI 5 FOIS EN 2014

PRÉSIDIÉ PAR :

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

COMPOSÉ DE :

Fatah AGGOUNE, Vice-président, délégué de Gentilly
Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Délégué de Cachan
Marielle FROSINI, Conseillère municipale d'Arcueil
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Nadine HERRATI, Maire-adjointe de Gentilly
Christian MÉTAIRIE, 1^{er} Maire-adjoint d'Arcueil



**Découvrez
le projet ARGÉO
en vidéo.**



+ D'INFOS

www.arcueil-gentilly.reseau-chaleur.fr

YGéo : FIN DU FORAGE DES DEUX Puits GÉOTHERMIQUES

Les travaux d'YGéo ont été lancés au premier trimestre 2015, pour une mise en service prévue en juin 2016.

Plus de 800 personnes accueillies sur le chantier d'YGéo !

Depuis le début du forage en mars 2015, élus, agents des villes, riverains, journalistes, écoliers et collaborateurs sont venus découvrir le chantier, situé à Rosny-sous-Bois. Au total, ce ne sont pas moins de 850 personnes qui ont enfilé casques, gilets et bottes pour aller au plus près des installations ou qui ont assisté aux opérations de forage depuis la terrasse du module d'accueil spécialement aménagé pour les visiteurs.

Une extension du projet à la ville de Montreuil

Le réseau YGéo, mis en œuvre par le concessionnaire Cofely Réseaux, prévoyait initialement de desservir les communes de Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec. En 2014, un avenant a permis d'étendre le tracé à plusieurs quartiers limitrophes de Montreuil, pour une livraison supplémentaire de 9 GWh par an.

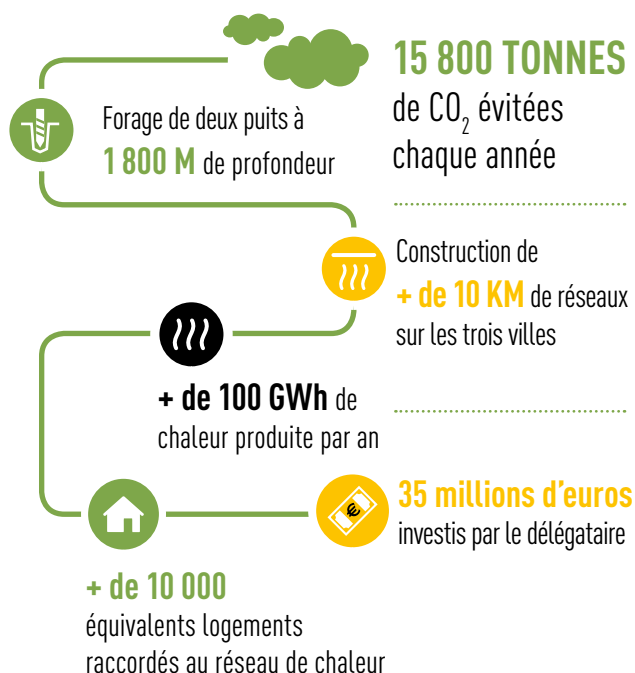


La visite officielle du site de forage le mercredi 4 mars 2015, en présence de Claude Capillon, Maire de Rosny-sous-Bois, Laurent Rivoire, Maire de Noisy-le-Sec, Patrice Bessac, Maire de Montreuil et Conseiller régional d'Île-de-France, Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC. Étaient également présents, Frédéric Martin, Directeur Général Adjoint de la branche Énergie Services en charge du Pôle Réseaux chez ENGIE et Damien Terouanne, Directeur général de Cofely Réseaux.

« Je me félicite du partenariat entre tous les acteurs qui a permis la réussite de ce forage, le troisième lancé en un an par le SIPPEREC après celui pour les villes d'Arcueil/Gentilly et Bagneux », précise Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Maire de Nogent-sur-Marne, Président de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne.



Le 6 mai 2015, conférence de presse de Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Frédéric Martin, Directeur Général Adjoint de la branche Énergie Services en charge du Pôle Réseaux chez ENGIE, Damien Térouanne, Directeur Général de Cofely Réseaux, Claude Capillon, Maire de Rosny-sous-Bois, Bernard Girault, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec, Patrice Bessac, Maire de Montreuil et Joëlle Colosio, Directrice Régionale de l'ADEME et Patrice Calmejane, Maire de Villemonble.



Découvrez
le projet YGéo
en vidéo.



Débuté en mars 2015,
le forage des deux puits
de géothermie a duré 3 mois.



**LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE
DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL
S'EST RÉUNI 3 FOIS EN 2014**

PRÉSIDÉ PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, Délégué de Villemomble
(jusqu'au 9 avril 2015)

COMPOSÉ DE :

Jean-Pierre BOYER, Délégué de Rosny-sous-Bois

André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue

Jean-Paul FAUCONNET, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

Bernard GIRAULT, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec

Jean-Jacques GRESSIER, Délégué de Joinville-le-Pont

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-le-Sec

Marie-Rose HARENGER, Maire-adjointe de Noisy-le-Sec

Gaylord LE CHEQUER, Maire-adjoint de Montreuil,
vice-président SIPPAREC

Pierre MANGON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois

Alain MILLOTTE, Délégué de Montrouge

Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois

Julien RAGAZ, Délégué de Noisy-le-Sec



+ D'INFOS

www.ygeo.reseau-chaleur.fr

BAGÉOPS : UN RÉSEAU DE CHALEUR EN CONSTRUCTION

À Bagneux, le forage des deux puits géothermiques de BAGÉOPS s'est terminé en mars 2015. La mise en service, prévue en avril 2016, permettra ainsi à près de la moitié de la population de bénéficier d'une énergie propre, locale et renouvelable.

Le projet permettra à terme de couvrir les besoins en chaleur (chauffage et eau chaude) des entreprises, immeubles d'habitation et équipements publics de la ville avec une part d'énergies renouvelables de 65%. Près des trois quarts des logements sociaux pourront également en bénéficier.

« Avec la géothermie, nous avons résolument voulu mettre Bagneux sur la voie du développement durable tout en garantissant un nouveau service aux Balnéolais. Ainsi, nous concilions réponse aux besoins sociaux et protection de l'environnement », précise Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux, Présidente de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.



Lancement du forage de géothermie à Bagneux le 12 décembre 2014 en présence de Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux, de Yasmine Boudjenah, Maire-adjointe en charge de l'aménagement durable, de Pascale Meker, Maire-adjointe en charge de l'espace public, de la voirie et du patrimoine, de Bruno Lechevin, Président de l'ADEME, de Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC et de François Habègre, Directeur France de Dalkia.

LES TEMPS FORTS DU CHANTIER EN 2014



Le forage du premier puits de géothermie à 1 800 mètres de profondeur s'est déroulé de novembre à fin décembre 2014. Le second puits de géothermie a été terminé en mars 2015.



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE BAGNEUX S'EST RÉUNI 3 FOIS EN 2014

PRÉSIDIÉ PAR :

Fatah AGGOUNE, Vice-président, délégué de Gentilly

COMPOSÉ DE :

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux
Jacques BOUVARD, Vice-président, Délégué de Rosny-sous-Bois
Pascale MEKER, Maire-adjointe de Bagneux
Alain MILLOTTE, Délégué de Montrouge
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux
Philippe RIO, Membre du Bureau, Délégué de Grigny



Forage de deux puits à **1 800 M** de profondeur



Construction de **10 KM** de réseaux



95 GWh de chaleur produite par an



15 300 TONNES de CO₂ évitées chaque année



9 500 équivalents logements raccordés au réseau de chaleur



34 millions d'euros investis par le délégataire



Découvrez le projet Bagéops en vidéo.



+ D'INFOS

www.bageops.fr

GRIGNY ET VIRY-CHÂTILLON : UN PROJET MENÉ PAR UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Grigny et Viry-Châtillon ont souhaité, avec l'aide du SIPPAREC, mettre en place un service public de chauffage urbain alimenté par la géothermie. Objectif, maîtriser durablement les coûts de la chaleur pour lutter contre la précarité énergétique.

La création de la SEER Grigny-Viry

Le SIPPAREC a réalisé des études démontrant l'opportunité de réaliser un forage de géothermie et de créer un réseau de chaleur sur les villes de Grigny et Viry-Châtillon. Dans ce cadre, le syndicat a obtenu un permis minier pour la réalisation des forages et a attribué en décembre 2014 une délégation de service public à la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry. Celle-ci assurera le financement, la construction et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique.

L'assemblée générale constitutive de la SEER Grigny-Viry s'est tenue le 3 mars 2014.

Le capital de la SEER Grigny-Viry s'élève à 1 million d'euros, réparti entre le SIPPAREC (51 %), Grigny (34 %) et Viry-Châtillon (15 %).

Un projet ambitieux, durable et solidaire

Ce réseau comptera un doublet géothermal (2 puits) sur la commune de Grigny. Il desservira dans un premier temps Grigny 2, deuxième copropriété d'Europe par sa taille inscrite dans une Opération d'intérêt national (OIN), le centre-ville de Grigny, ainsi que la zone du Plateau à Viry-Châtillon.

Le démarrage des travaux de forage est prévu pour 2016.



Forage d'un doublet (2 puits)
à **1 600 M** de profondeur



Un réseau de chaleur
de **11 KM**



97 GWh
de chaleur produite par an



10 000
équivalents logements
raccordés au réseau de chaleur



32 millions d'euros
investis par le délégataire



**REPRÉSENTANTS DU SIPPAREC AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES DE GRIGNY – VIRY-CHÂTILLON**
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI 3 FOIS EN 2014



Jacques DELOBELLE, Vice-président SIPPAREC
et Délégué de Villemomble (jusqu'au 9 avril 2015)

Thérèse LEROUX, Membre du Bureau SIPPAREC
et Déléguée de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge
élue présidente le 8 juillet 2015

Fatah AGGOUNE, Vice-président SIPPAREC et délégué de Gentilly

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Jacques BOUVARD, Vice-président SIPPAREC
et Délégué de Rosny-sous-Bois

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Vincent PHALIPPOU, Délégué de Chevilly-Larue

Jean-Pierre RIOTTON, Délégué de Sceaux

ADHÉSION DE LIMEIL-BRÉVANNES : LE SIPPAREC REPREND EN GESTION LE RÉSEAU DE CHALEUR

La ville de Limeil-Brévannes a conclu en 2009 un contrat de service public avec la Société de Chaleur de Limeil-Brévannes (SCLB), filiale de Cofely Services (groupe ENGIE), pour la production et la distribution de chaleur à partir d'énergies renouvelables. Ce contrat permet d'alimenter l'équivalent de 1 144 logements. **L'investissement prévu s'établit à 8 millions d'euros.**

En novembre 2014, la ville a adhéré au syndicat et transféré sa compétence « développement des énergies renouvelables ».

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC conduit des projets « clés en main » pour les collectivités d'Île-de-France souhaitant produire localement de l'électricité d'origine solaire photovoltaïque, ou reprend en gestion leurs installations.

Le SIPPEREC exploite aujourd'hui 60 centrales photovoltaïques (dont une en autoconsommation) dans 30 villes, ce qui représente une puissance installée de 2,24 mégawatts crête (MWc) pour une production annuelle de 1,98 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 700 foyers.

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments accompagne toujours un projet de rénovation thermique, voire de mise aux normes. L'isolation vise à minima un scénario BBC (bâtiment basse consommation).
- Le SIPPEREC assure un service complet, avec une maintenance et un suivi au jour le jour des installations, afin de garantir une production optimale et la vente de l'électricité.

60 centrales
solaires raccordées
au réseau,



représentant
la consommation
de **700** foyers



À SAVOIR

De la gestion de 8 centrales photovoltaïques en 2009, le SIPPEREC est passé à 60 en 2014.

Le SIPPEREC propose d'assurer l'exploitation de centrales construites antérieurement par les collectivités. 11 installations ont ainsi été confiées en exploitation au SIPPEREC depuis l'été 2014 (trois à Arcueil, deux à Nanterre, une à Clamart, Clichy, Issy-les-Moulineaux, La Courneuve, Valenton et Vitry-sur-Seine).

Au cours de l'été 2015, une nouvelle centrale a été installée à Chatou.



École Jean Jaurès à Valenton - Puissance installée de 17 kWc, production d'électricité 15 800 kWh/an, quantité de CO₂ évitée : 1,4 tonne/an.

LA SEM SIPEnR, UN OUTIL POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SIPPEREC a créé la SIPEnR, une société d'économie mixte (SEM) pour investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le syndicat est également associé à la SEM Énergies POSIT'IF qui se consacre à la rénovation thermique des copropriétés.

Un actionnariat pluriel

Depuis fin 2013, avec la SIPEnR, le SIPPEREC dispose d'une SEM dédiée au développement des énergies renouvelables. En 2014, la Caisse des dépôts et des consignations est devenue actionnaire de la SIPEnR à hauteur de 20 %, rejoignant l'AGEMO, Énergie partagée, la SAGECHAU (Société alfortvillaise pour la gestion du chauffage urbain) et plusieurs autres SEM à vocation identique, créées par des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE).



Entrée de la Caisse des dépôts et des consignations au capital de la SEM SIPEnR à l'occasion de l'assemblée générale du 5 février 2015, en présence de Madame Catherine Perenet, Directrice interrégionale de la CDC pour l'Île-de-France et de Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC.

Une SEM dédiée aux projets « verts »

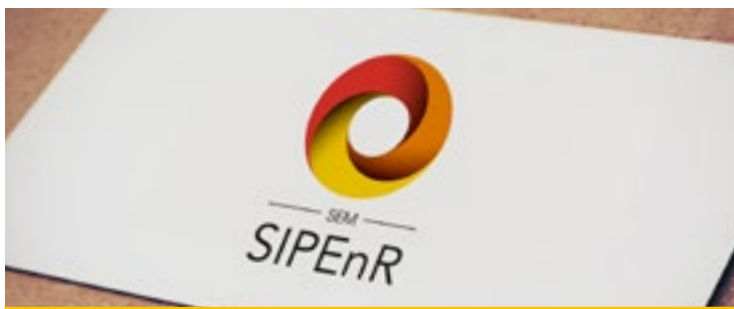
Cette SEM vise notamment à développer les réseaux de chaleur (géothermie...), le photovoltaïque et l'éolien, en fonction des opportunités.

En cohérence avec le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), cette SEM accompagne les acteurs publics (collectivités, bailleurs, aménageurs...) dans leurs projets de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation.

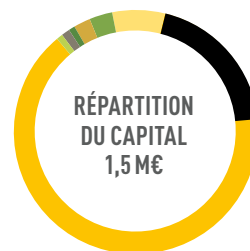
Selon leur nature, la SIPEnR peut conduire les projets, assurer le portage financier dans le cadre de délégations de service public ou réaliser des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les énergies nouvelles offrent de nombreuses opportunités d'investissements durables, innovants et créateurs d'emplois non délocalisables.

La SIPEnR s'appuie sur l'expérience de SEM créées par d'autres syndicats d'énergie qui ont permis de construire d'importants outils de production d'énergies renouvelables : parcs éoliens dans la Vienne, chaufferies au bois dans la Loire, etc.



LA SEM SIPEnR
un actionnariat :
- pluriel
- représentatif
- participatif
- expérimenté
- réciproque



● SIPPEREC 65 %

● SAEML ENERSIEIL 6,7 %
Société anonyme d'économie mixte locale ENERSIEIL créée en 2012 par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

● AGEMO 3,3 %
Association des maîtres d'ouvrage en géothermie

● SAGECHAU 2 %
Société alfortvillaise pour la gestion du chauffage urbain

● CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS 20 %

● ÉNERGIE PARTAGÉE 1 %
Le mouvement Énergie partagée accompagne et finance les projets citoyens de production locale d'énergies renouvelables

● SEM SOLEIL 1 %
Société d'économie mixte, SOLIDARITÉ ÉNERGIE INNOVATION LOIRE créée en 2012 par le Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire

● SEML SERGIES 1 %
Société d'économie mixte locale SERGIES créée en 2001 par le Syndicat des énergies de la Vienne (SIEEDV)

REPRÉSENTANTS DU SIPPEREC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM SIPEnR
ÉLUS AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014

Jacques BOUVARD, Président de la SEM, Vice-président et Délégué de Rosny-sous-Bois

Samuel BESNARD, Membre du Bureau et Délégué de Cachan

Christian FAUTRE, 1^{er} Vice-président et Délégué de Champigny-sur-Marne

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Vincent PHALIPPOU, Délégué de Chevilly-Larue

DES OUTILS ET DES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC est devenu actionnaire de la SEM Énergies POSIT'IF. Créée par la Région Île-de-France, cette SEM assure la rénovation énergétique de « passoires thermiques » dans le parc privé (copropriétés). Le SIPPEREC appuie cette démarche, notamment par le travail d'identification des copropriétés susceptibles de se lancer dans de telles opérations.

Pour faciliter le montage financier de ces opérations auprès d'un public en situation difficile, Énergies POSIT'IF prévoit de recourir au tiers financement. Ce mécanisme consiste à verser en amont les fonds nécessaires aux travaux dont le remboursement est permis par le retour sur investissement généré par les économies d'énergie ainsi réalisées. Cela suppose de conduire des opérations dans un parc vétuste et mal isolé afin d'optimiser les gains énergétiques.



- 54. L'actualité des communications électroniques
- 56. Aménager le territoire en très haut débit
- 59. Les réseaux câblés / 62. Le réseau IRISÉ / 63. Le réseau OPALYS /
64. Le réseau SÉQUANTIC / 66. Le réseau THD EUROP'ESSONNE
- 68. Les services + proposés par le SIPPEREC
- 69. Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques
- 70. Le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique



COMMUNICATIONS

**ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS
POUR ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS
TECHNOLOGIQUES ET LES
BOULEVERSEMENTS DES MODES
DE COMMUNICATION.**

Pour aider les collectivités territoriales à mener une politique d'aménagement numérique et répondre aux besoins de tous, le SIPPEREC exerce une compétence optionnelle «réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle». À ce titre, il est autorité concédante de 17 réseaux en tout ou partie de fibre optique. **Le SIPPEREC agit en faveur d'un égal accès des territoires au très haut débit.**

L'ACTUALITÉ DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'année 2014 a été marquée par le rachat de SFR par NC Numericable. Cette vaste opération poursuit et amplifie la recomposition d'un secteur sous forte pression économique. NC Numericable est ainsi devenu un acteur majeur. Mais la concentration en cours risque de retarder encore les investissements dans le très haut débit.

NC NUMERICABLE ACQUIERT SFR

La consolidation du secteur s'est accélérée en 2014 avec le rachat de SFR par Numericable. Cette acquisition a été autorisée par l'Autorité de la concurrence en octobre, à plusieurs conditions.

- Numericable devra ouvrir les réseaux câblés aux autres opérateurs qui pourront proposer leurs box et services via ce support.
- Autre engagement, Numericable ne pourra s'opposer au déploiement de fibre optique par Orange dans des zones réservées à SFR.
- Enfin, Numericable devra céder Outremer télécom et le réseau cuivre de Completel.

Le groupe entend accélérer ses investissements pour améliorer la qualité de ses services et doubler sa couverture en fibre optique, visant 12 millions de prises d'ici fin 2017, tout en étendant sa couverture en 4G. À terme, NC Numericable ambitionne de devenir le leader de la convergence très haut débit fixe et mobile.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Avec ce rachat, Numericable, déjà concessionnaire du SIPPEREC pour 13 réseaux câblés sur 43 communes, devient délégataire des réseaux IRISÉ et OPALYS, via SFR.

Dans un communiqué de presse, le syndicat a rappelé sa vigilance quant aux engagements d'investissements pris par les concessionnaires dans ces différents contrats. Le SIPPEREC souhaite que le rapprochement des deux opérateurs soit l'occasion de mettre fin à la concurrence par les infrastructures que se livrent les opérateurs en zone rentable pour que l'investissement se concentre sur les zones moins denses et les quartiers pavillonnaires. Il est à observer que le nouveau groupe a déjà annoncé qu'il ne poursuivrait pas le déploiement de fibre optique dans les zones câblées.

UNE INSUFFISANTE PROGRESSION DANS L'ACCÈS AU THD

La France reste à la traîne par rapport à la moyenne de l'Union européenne pour l'accès au très haut débit. C'est ce qui ressortait d'un avis de la Commission européenne, publié en juin 2014, interrogée sur l'analyse des marchés du haut et très haut débit par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Ce rapport met en garde l'ARCEP contre un développement du très haut débit qui ne prendrait pas en compte les zones moins denses. La Commission estime que le câble et les réseaux d'initiative publique (RIP) sont d'importants vecteurs de la concurrence et de stimulation du très haut débit. En leur absence, la France accuserait un retard encore plus important par rapport aux autres pays européens.

Il est à observer que 70 % des déploiements en très haut débit des opérateurs s'effectuent dans des zones déjà câblées, et non dans des zones grises.

Au 30 juin 2015, 44,3 % des foyers et entreprises sont reliés à un débit supérieur ou égal à 30 Mbits/s, la fibre n'en représente que 11,3 %. L'installation d'un débit de plus de 30 Mbits/s est donc en progression de près de 10 points en dix-huit mois.

Cette hausse repose sur la généralisation du VDSL2 et sur la forte accélération des déploiements FTTH depuis le début de l'année 2015 :

- la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) : 11,3 % des locaux ;
- le VDSL2 : 20,7 % des locaux ;
- le câble modernisé : 27 % des locaux.

Certains opérateurs appellent à une plus grande vigilance du Gouvernement pour rendre transparentes les offres et plus visibles les avantages du FTTH.

Rappel : l'objectif du plan THD est en effet d'offrir à l'ensemble de la population française l'Internet ultra-rapide d'ici 2022 (80 % en FTTH). 20 milliards d'euros d'investissement sur dix ans sont prévus pour raccorder 30 millions de locaux. Mais si les déploiements avancent vite, le FTTH ne représente encore que 11,3 % des locaux raccordés en très haut débit. La France compte néanmoins plus d'un million d'abonnés FTTH, soit une progression annuelle de 63 %.



À SUIVRE : LE PROJET DE LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES

Ce projet de loi adopté le 10 juillet 2015 comporte un article prévoyant une modification du cadre d'intervention des collectivités locales dans le secteur des communications électroniques. Plus précisément, il comprend les dispositions suivantes :

- une obligation de fibrage des nouveaux bâtiments ;
- la fixation par l'ARCEP de lignes directrices relatives aux tarifs des réseaux d'initiative publique (RIP) en fibre optique jusqu'à l'abonné, qui ne doivent pas perturber le principe de libre concurrence sur les marchés de télécommunications.

L'ARCEP va mettre en consultation à partir de septembre 2015 un projet de lignes directrices portant sur les conditions tarifaires d'accès aux réseaux d'initiative publique en fibre optique pour une adoption fin 2015.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À L'ARCEP

Ancien de l'ARCEP (aux postes de chef de l'unité de marché mobile, de l'unité fibre et dégroupage, puis de directeur haut débit/très haut débit et collectivités entre 2004 et 2009) et de l'Autorité de la concurrence, passé par le cabinet de Fleur Pellerin au ministère de l'Économie numérique, Sébastien Soriano a été nommé en janvier 2015 président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

L'OBSERVATOIRE DU TRÈS HAUT DÉBIT

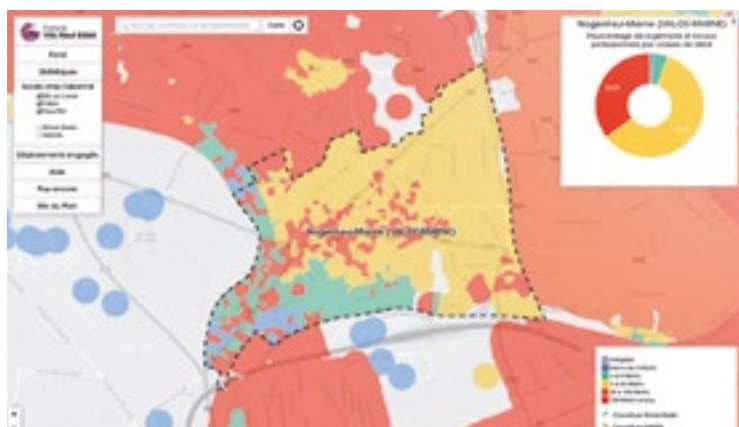
L'Observatoire France Très Haut Débit est un outil cartographique permettant de visualiser les débits et les réseaux filaires (ADSL, câble, fibre optique FTTH) disponibles dans son département, sa commune, son quartier. Mis à jour régulièrement, il a pour objectif d'assurer un suivi transparent des déploiements et d'évaluer le respect de l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022.

On peut désormais y trouver :

- la possibilité de visualiser l'impact des « déploiements engagés », c'est-à-dire des travaux connus qui vont permettre d'améliorer les débits dans un délai court (douze à dix-huit mois, un élément important pour localiser son futur logement ou l'implantation de son entreprise) ;

- la publication de fiches, collectivité par collectivité, permettant de visualiser l'avancement de chaque projet avec une actualisation trimestrielle, ce qui permet aux industriels de mieux planifier leurs investissements pour répondre à la demande de travaux et fournitures correspondante.

En lien avec le service du gouvernement Etalab, la mission très haut débit met en ligne des fichiers en Open Data présentant la couverture de chaque département et de chaque commune par type de réseaux : ADSL ; câble modernisé (fibre + câble) ; fibre optique FTTH.



La visualisation des débits et des réseaux filaires sur le site de l'Observatoire France Très Haut Débit.



Les données de la mission très haut débit sont téléchargeables sur www.francethd.fr / L'observatoire / L'Observatoire France Très Haut Débit.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Depuis 1997, en proposant aux collectivités sa compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC développe un patrimoine public de réseaux de communications électroniques, performant et à coût maîtrisé, au service des citoyens, administrations et entreprises.

RÉSEAUX, ACHATS PUBLICS, GESTION DU SOUS-SOL... : LE SIPPEREC, PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC gère 17 délégations de service public de réseaux constitués en tout ou partie de fibre optique, courant sur plus de 4 200 km. En 2014, ces réseaux représentent en cumulé une valorisation d'actifs de 392,1 millions d'euros et génèrent un chiffre d'affaire annuel de 52,8 millions d'euros.

Le SIPPEREC apporte également son appui aux communes pour la gestion opérationnelle et prévisionnelle de leur sous-sol.

Enfin, dans un contexte d'évolution législative et réglementaire permanente, le SIPPEREC joue un rôle de veille et de conseil auprès des communes adhérentes.

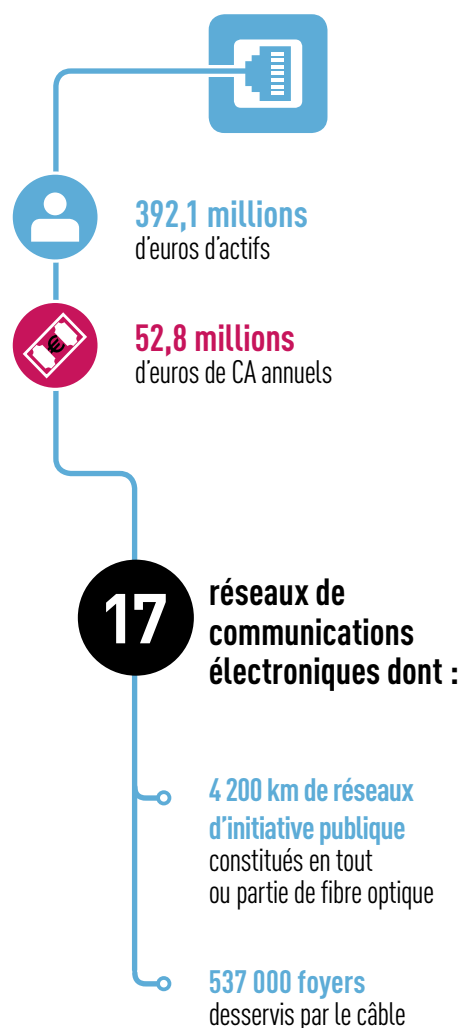
 **COMMISSION « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »**
ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

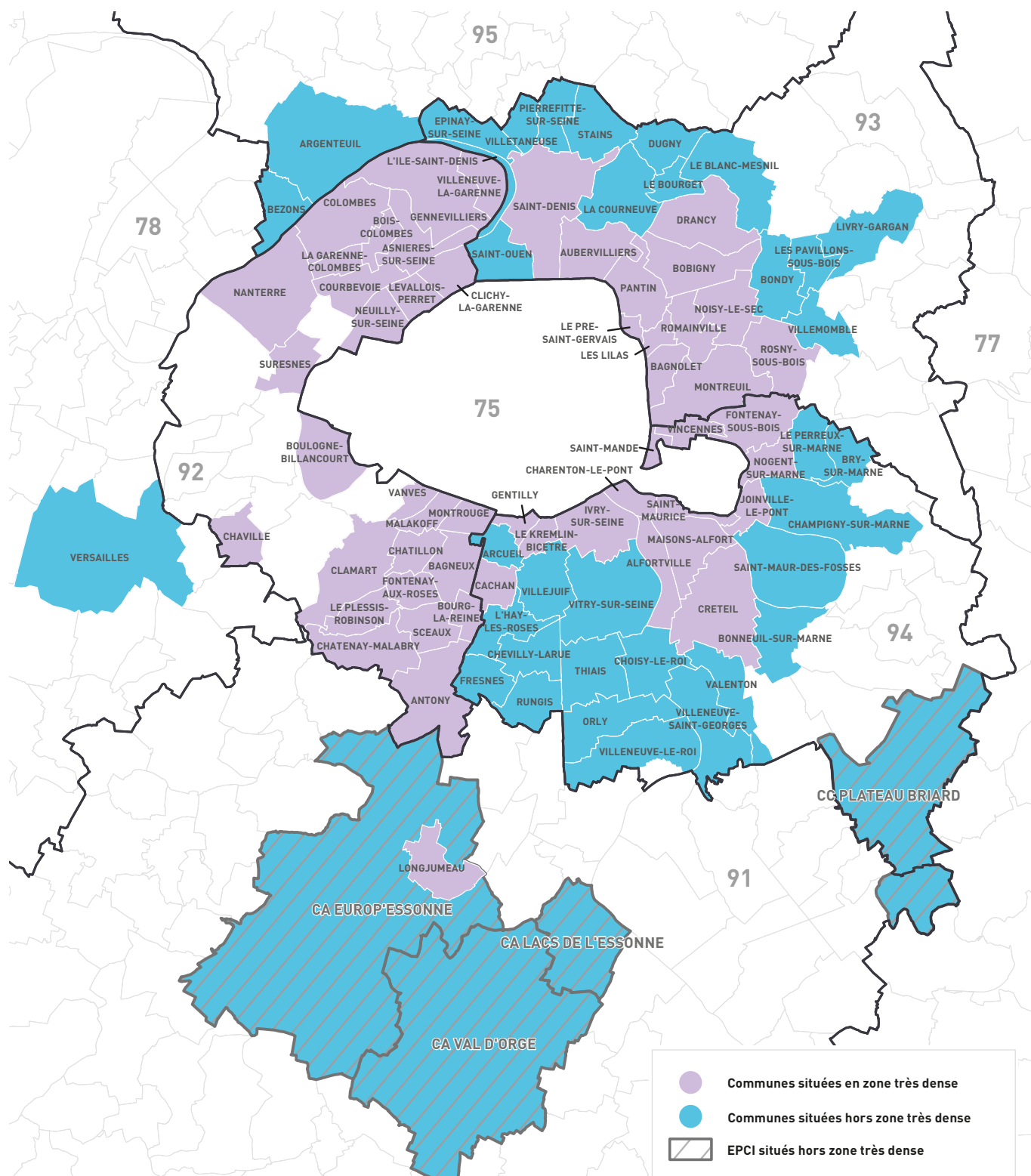
Jacques **BOUVARD**, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
Gilles **GAUCHE-CAZALIS**, Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Silvia **CAPANEMA-SCHMIDT**, Déléguée de Saint-Denis
Bernard **DESBANS**, Délégué d'Élancourt
Patrick **DONATH**, Délégué de Bourg-la-Reine
Karim **EL BACHTANY**, Délégué de Colombes
Jean-Jacques **GRESSIER**, Délégué de Joinville-le-Pont
Youssef **JAR**, Délégué de Villepinte
Pierre **MARTEAU**, Délégué de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE
François **PELLETANT**, Délégué de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE
Vincent **ROUSSEAU**, Délégué du Kremlin-Bicêtre
Frédéric **SITBON**, Délégué d'Asnières-sur-Seine
Dominique **VERGNE**, Délégué du Perreux-sur-Marne
Arnold **VOILLEMEN**, Délégué de Livry-Gargan



91 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES



91 ADHÉRENTS

5 NOUVELLES ADHÉSIONS en 2014/2015

- ➔ Alfortville
- ➔ Bourg-la-Reine
- ➔ Châtillon
- ➔ Joinville-le-Pont
- ➔ Valenton

LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION : DES SERVICES POUR TOUS LES PUBLICS

LES OPÉRATEURS

Ils disposent d'offres de collecte et d'accès diversifiés pour atteindre leurs clients avec leur propre catalogue de services grâce aux réseaux IRISÉ, SÉQUANTIC, OPALYS, EUROP'ESSONNE et aux réseaux câblés modernisés.

LES ENTREPRISES

Elles peuvent raccorder leurs différents sites par le réseau de fibre optique IRISÉ, pour un service dédié à 100 % avec leurs propres équipements ou ceux des opérateurs de leur choix. Elles peuvent s'abonner aux offres de services diversifiées et innovantes, offertes par les opérateurs sur la base des réseaux SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

LES PARTICULIERS ET LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

Ils bénéficient de l'ADSL dégroupé, via IRISÉ et des services triple play des réseaux câblés, là où ils sont présents. Ils peuvent bénéficier des services triple play sur fibre optique proposés par les opérateurs via OPALYS, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Elles ont la possibilité de développer des réseaux dédiés pour l'interconnexion de leurs sites via IRISÉ, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE et bénéficient de l'effet de l'ensemble de ces offres en termes d'aménagement du territoire, d'implantation des entreprises et de satisfaction des usagers.

QUI FAIT QUOI ?

LE RÔLE DU SIPPEREC

Dans le cadre de sa compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC initie les projets et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire. Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service. En concertation avec les communes, le SIPPEREC négocie avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des usagers.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

Les concessionnaires investissent pour construire et exploiter les réseaux pendant toute la durée des concessions. Ils commercialisent leurs services auprès des usagers.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Les communes accompagnent localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers et entreprises.

LE TRÈS HAUT DÉBIT SE FAIT ATTENDRE

L'arrivée du très haut débit dans les foyers et les entreprises repose sur deux techniques : la fibre optique et la modernisation des réseaux câblés.

Le SIPPEREC s'est engagé dans la modernisation du câble, soit avec l'appui de collectivités, comme le Conseil départemental du Val-de-Marne, soit en prolongeant la durée des délégations de service public comme en Seine-Saint-Denis.

Pour la fibre optique, malgré les annonces réitérées des opérateurs, le déploiement se fait attendre sur de nombreux territoires dans les zones moins denses et dans certains quartiers de basse densité (souvent pavillonnaires). Pourtant, ces opérateurs ont souvent « préempté » certaines zones denses, sans pour autant commencer les travaux nécessaires, réduisant leurs investissements.



À SAVOIR

Partout s'impose le même constat : sans l'impulsion des collectivités, le très haut débit pour tous n'existera pas. L'initiative privée se dirige en priorité vers les zones de forte rentabilité. Il importe de définir un partenariat réaliste et vigilant avec les opérateurs pour éviter que des territoires soient inégalement desservis. Le SIPPEREC peut accompagner toute collectivité qui souhaite aménager son territoire en très haut débit.

COLLECTIVITÉS ET OPÉRATEURS : QUI PEUT INVESTIR ?

La France est divisée en zones très denses et moins denses. La réglementation prévoit deux dispositions :

- Dans les zones très denses, chaque opérateur peut déployer son réseau jusqu'à un point de mutualisation situé le plus près possible des abonnés (pied d'immeuble).
→ **Il est à noter qu'au sein des zones denses, des quartiers de « basse densité » peuvent exister. Le SIPPEREC l'avait exposé à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) qui a fait évoluer la réglementation en ce sens.**
- Dans les zones moins denses, la mutualisation se fait à l'échelle d'un quartier, voire de plusieurs communes (en rural). Dans ces zones, bien moins rentables, l'investissement des collectivités est réalisé en articulation avec les investissements des opérateurs privés.
→ **Dans les immeubles collectifs et lotissements, le raccordement final revient à l'opérateur d'immeuble qui finance les lignes optiques, tandis que les travaux de réalisation des infrastructures d'accueil sont à la charge du propriétaire (ordonnance du 12 mars 2014). Dans les logements individuels, l'ensemble peut être à la charge du propriétaire.**

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Le SIPPEREC est autorité concédante pour 13 délégations de service public de réseaux câblés de communications électroniques, regroupant 43 communes. Confiées à NC Numericable, ces concessions desservent plus de 537 000 foyers.

LA MODERNISATION DES RÉSEAUX CÂBLÉS ET LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS

Le SIPPEREC poursuit la modernisation des réseaux, en liaison étroite avec le concessionnaire et les villes, pour permettre l'accès au très haut débit via le câble.

L'expertise du SIPPEREC conduit les villes à lui confier la reprise et le contrôle de leurs réseaux. Ainsi, en adhérant à la compétence optionnelle « communications électroniques » en 2014, Joinville-le-Pont a souhaité transférer son réseau câblé au syndicat.

LES RÉSEAUX DE LA PLAQUE SUD

Cette « plaque » compte 212 922 foyers desservis, répartis dans 17 villes, soit 71,92 % des foyers desservis fin 2014.

La fibre optique a pu être généralisée grâce à la modernisation des réseaux câblés.

VAL-DE-MARNE

Dans le Val-de-Marne sur 21 communes, grâce au soutien du Département, 224 981 foyers ont désormais accès au très haut débit, soit 95 % du périmètre initial. Les travaux seront finalisés en 2015 pour les foyers restants.

LES RÉSEAUX DE LA PLAQUE NORD

Cette « plaque » compte 201 138 foyers desservis, répartis dans 15 villes soit 72,91 % des foyers desservis en 2014.

Les réseaux câblés des communes d'Épinay-sur-Seine, Montreuil et Rosny-sous-Bois ont été intégrés à la concession, dans un contrat unifié, qui a été prolongé jusqu'en décembre 2023. En contrepartie de ce prolongement, NC Numericable s'est engagé à procéder à ses frais à une modernisation du réseau, équivalente à celle qui a été menée dans le Val-de-Marne. Destinés à garantir le très haut débit, ces travaux ont avancé significativement en 2014. En mars, soit six mois avant la date prévue, NC Numericable a livré les 129 497 prises attendues. La modernisation concerne également 67 659 prises supplémentaires dans les villes nouvellement intégrées (Épinay-sur-Seine, Rosny-sous-Bois et, pour un tiers de son parc, Montreuil), ce qui fait un total de 197 156 prises.

LES AUTRES RÉSEAUX CONCÉDÉS

Onze villes (Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, L'Haÿ-les-Roses, Marolles-en-Brie, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont) ont transféré leurs réseaux câblés au SIPPEREC. Ces réseaux regroupent au total 123 261 foyers. Comme dans les plaques nord et sud, le SIPPEREC s'attache à conduire la modernisation de ces réseaux avec le concessionnaire.

→ Après Marolles-en-Brie et Saint-Maur, où elle s'est achevée en 2013, puis Rungis en 2014, la modernisation se poursuit à Cachan, à Fresnes, au Kremlin-Bicêtre où l'opération a démarré en juin 2014, et au Perreux-sur-Marne en janvier 2015.

RÉSEAUX CÂBLÉS : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

NC Numericable

OBJET

Déploiement et exploitation d'un réseau câblé

PÉRIMÈTRE

13 délégations de service public pour 43 communes

Plaque sud : 17 communes

Plaque nord : 15 communes

Réseaux câblés transférés par 11 communes :

Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes, Joinville-le-Pont, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Marolles-en-Brie, Le Perreux-sur-Marne, Rungis et Saint-Maur-des-Fossés.

SERVICES

Téléphonie fixe et mobile, Internet, chaînes HD, vidéo à la demande...

CARACTÉRISTIQUES

537 321 foyers raccordés (+ 2 645 en 2014)

soit 73,14 % des foyers desservis en 2014

2 500 km de réseau fibre optique à terminaison coaxiale

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DU SIPPEREC

UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Les investissements consentis ces dernières années portent leurs fruits : la qualité du réseau continue de s'améliorer. Cela se traduit notamment par un taux de disponibilité global ayant atteint 99,82 % en 2014 et des perturbations en baisse pour la plupart des catégories. Toutefois, le temps de rétablissement moyen reste à surveiller car il est passé de 16 à 29 heures par rapport à l'année 2013. Les interventions de maintenance concernent essentiellement les bornes et les armoires de rue ainsi que les travaux d'enfouissement. Le SIPPEREC a attiré l'attention du concessionnaire sur la vulnérabilité du réseau de Colombes, qui concentre plus de la moitié des perturbations.

DES ABONNÉS EN PROGRESSION

Avec 9 914 foyers supplémentaires enregistrés, la progression des abonnés aux différents services (TV, Internet, téléphonie) se poursuit, mais elle pourrait être plus significative si le concessionnaire faisait davantage d'efforts de commercialisation. NC Numericable s'appuie à ce jour sur seulement 9 boutiques et 50 distributeurs agréés.

L'essor le plus important est enregistré dans les villes du Val-de-Marne, conséquence visible de la modernisation du réseau qui autorise des débits de 100 Mb/s.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT

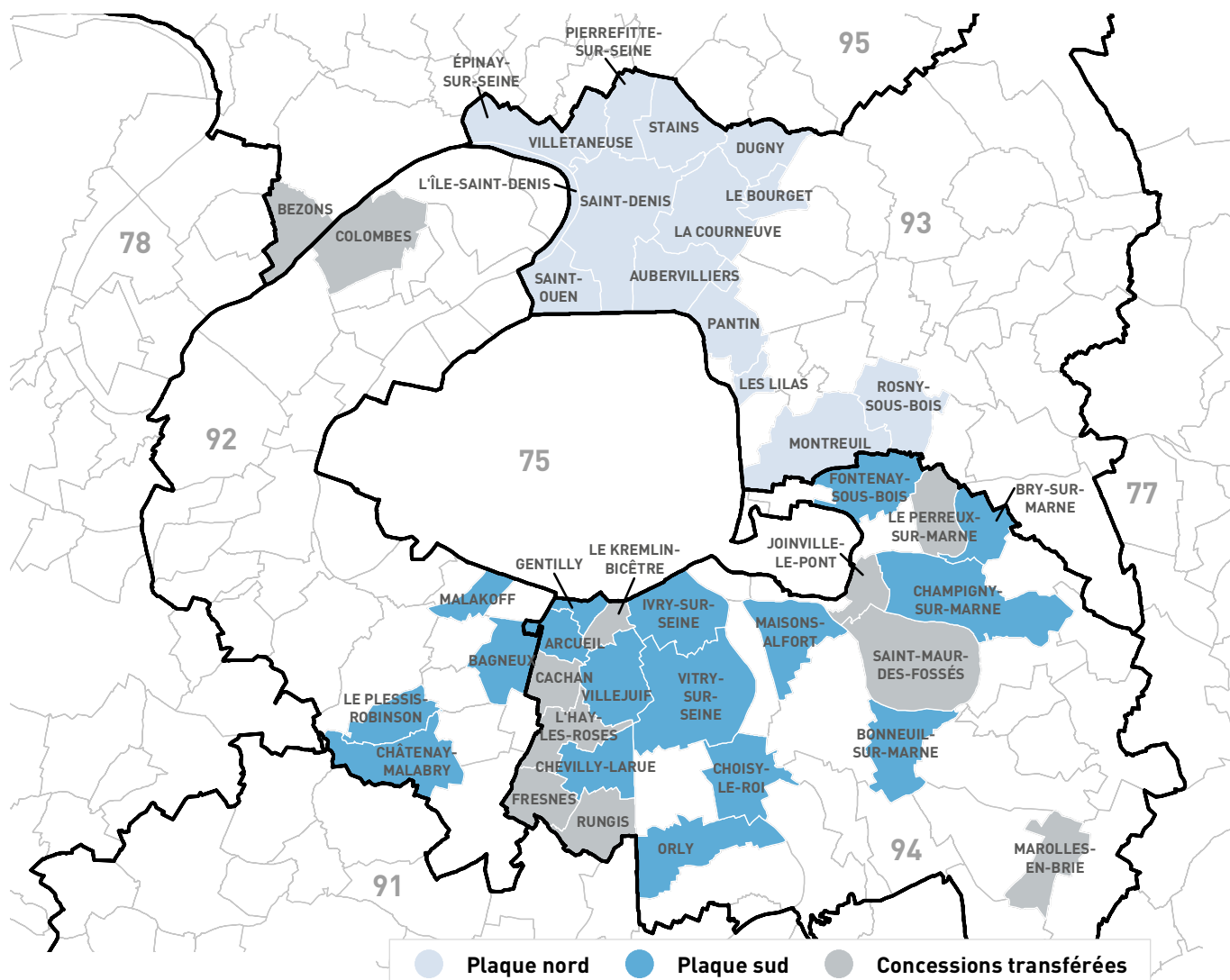
EXERCICE 2012 : ANOMALIES DÉTECTÉES

Le syndicat a contrôlé les exercices financiers 2012 et 2013. Le concessionnaire a transmis la plupart des documents requis. Quelques anomalies ont été observées, portant sur le périmètre des délégations de service public et des inventaires comptables antérieurs à l'exercice 2012. En conséquence, NC Numericable a modifié la base des immobilisations et des ouvrages hors périmètre ont été sortis de l'inventaire concédé.

EXERCICE 2013 : INVENTAIRE NON CONFORME

Tel que décrit dans les comptes rendus d'activité, l'exercice financier 2013 appelle plusieurs observations. Ainsi, dans huit communes du Val-de-Marne, les immobilisations inscrites dans chacune des délégations de service public ne sont pas issues d'un inventaire spécifique, mais résultent de l'application d'une clé de répartition. Il y manque le détail des investissements par type d'ouvrage et des données de commercialisation. Au regard de ces anomalies, le comité syndical a refusé de prendre acte des comptes rendus d'activité 2013 de NC Numericable.





COMMISSION « RÉSEAUX CÂBLÉS »

ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, 1^{er} Vice-président, Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne

Jacques BOUVARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny • Éric AUVRAY, Délégué de Villetaneuse • Sylvain BERRIOS, Délégué de Saint-Maur-des-Fossés

Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Délégué de Cachan • Benoît BLOT, Délégué de Plessis-Robinson • Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Philippe BOUYSSOU, Délégué d'Ivry-sur-Seine • Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes • Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis

Gaëlle CERF, Déléguée de Saint-Ouen • David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine • Jean-François CHAZOTTES, Délégué d'Orly

Michel CIBOT, Délégué de Malakoff • Anthony DAGUET, Délégué d'Aubervilliers • Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR, Délégué de Fontenay-sous-Bois

André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue • Patrick DOUET, Délégué de Bonneuil-sur-Marne • François DUCELLIER, Délégué de Villejuif

Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes • Emmanuel GILLES de la LONDE, Délégué de Bry-sur-Marne • Jacques GODARD, Délégué du Bourget

Ali ID ELOUALI, Délégué de Choisy-le-Roi • Patrick KONIECZNY, Délégué d'Épinay-sur-Seine • Patrick LEROY, Délégué de Rungis

Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve • Albertino RAMAEL, Délégué de Vitry-sur-Seine • Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil

Pierre RENAULD, Délégué de Bezons • Vincent ROUSSEAU, Délégué du Kremlin-Bicêtre • Didier SEGAL-SAUREL, Délégué de Pantin

Carl SEGAUD, Délégué de Châtenay-Malabry • Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Déléguée de Stains • Florence TORRECILLA, Déléguée de Marolles-en-Brie

Pierre VACANT, Délégué de L'Île-Saint-Denis • Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne • Manuel ZACKLAD, Délégué des Lilas

LE RÉSEAU IRISÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de fibre optique de communications électroniques à très haut débit, concession accordée jusqu'en 2019 à IRISÉ. Le déploiement d'OPALYS et de SÉQUANTIC, mais également celui du réseau d'initiative publique (RIP) du Département du Val-de-Marne, s'appuient largement sur IRISÉ, véritable « autoroute du très haut débit ».

UN RÉSEAU CONCÉDÉ DE PLUS DE 600 KM

Réseau de fibre noire, IRISÉ dispose de 1 300 points de présence et assure le raccordement de tous les répartiteurs de France Télécom. 90 % des offres dégroupées ADSL s'appuient sur IRISÉ.

Avec 3,1 km déployés en 2014, le réseau s'étend désormais sur 605 km dans le périmètre concédé.

En 2014, IRISÉ a réalisé un investissement de 2,8 millions d'euros supplémentaires, portant la valeur du patrimoine de la société à 53,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 13,9 millions d'euros, pour un résultat net de 8,3 millions d'euros.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

La concession s'avère très rentable, ce qui témoigne de sa maturité. La commercialisation progresse significativement, avec des commandes de location de fibre noire en croissance, liées notamment aux besoins des opérateurs qui doivent accroître leur couverture mobile. Il importe de bien suivre l'évolution commerciale de la société puisque aujourd'hui IRISÉ appartient au groupe SFR-Numericable.

RÉSEAU IRISÉ : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

IRISÉ (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre optique

PÉRIMÈTRE

Communes adhérentes à la compétence télécoms

SERVICES

Connectivité optique : fibre noire
Bande passante (services Lan to Lan)

CARACTÉRISTIQUES

605 km de fibre optique déployés

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC contrôle l'activité d'IRISÉ, par des réunions régulières et des missions spécifiques à caractère technique ou financier, ainsi que par l'analyse du rapport annuel d'activité.

DES DOCUMENTS CONTRACTUELS NON CONFORMES

Un contrôle financier de la concession (exercices 2012 et 2013) a été mené par les cabinets Ellis Alliance et Dotic. Il apparaît que le suivi des immobilisations demeure imprécis, empêchant d'appréhender précisément les droits du concédant et l'éventuelle valeur nette des ouvrages qui lui seront remis suite à l'expiration du contrat. Le concessionnaire fait état d'investissements sur les infrastructures de raccordement dont la valeur nette pourrait s'avérer non nulle à la fin du contrat. Mais la concession prévoit un agrément préalable du SIPPEREC – qui n'a jamais été sollicité. C'est là un autre élément de non-conformité.

Au regard des contrôles précédents, il apparaît qu'IRISÉ œuvre pour améliorer la visibilité sur ces différentes questions. Le comité syndical est néanmoins dans l'attente d'un inventaire conforme aux dispositions prévues au contrat.

DES ÉLÉMENTS MANQUANTS POUR FINALISER L'AUDIT FINANCIER

Un audit financier a été réalisé au cours de l'exercice 2014. Il a porté sur les contrats subséquents* conclus en 2013 et lors des exercices antérieurs, dont la durée dépasse celle prévue du contrat de concession. Ils doivent faire l'objet de déclarations semestrielles de la part du délégataire et d'un état récapitulatif dans le cadre du rapport d'activité annuel.

IRISÉ n'a toujours pas communiqué au syndicat les éléments pour les contrats subséquents conclus en 2014.

GLOSSAIRE

Contrats subséquents : il s'agit des contrats souscrits pour une durée qui dépasse le terme prévu de la convention

LE RÉSEAU OPALYS

Le SIPPEREC est autorité concédante d'OPALYS, un réseau très haut débit déployé dans 13 communes. Il compte 36 000 prises, 11 nœuds de raccordement optique et 8 400 logements activés. Trois opérateurs (Free, Orange et SFR) sont usagers du réseau.

2 900 NOUVEAUX RACCORDEMENTS

Malgré l'arrêt des déploiements en 2012, les raccordements paliers ont significativement progressé, le taux de réalisation s'élevant désormais à 45 %. Fruit des co-investissements des opérateurs, 2 923 nouveaux raccordements de logements ont été effectués par Orange et SFR en 2014.

SFR est le principal client d'OPALYS. Grâce à une offre de mutualisation passive à l'immeuble, Orange et Free peuvent également vendre leurs services.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Le rapport d'activité pour l'année 2014 n'a pu être validé en raison des points de non-conformité du réseau établi. En outre, les éléments financiers et patrimoniaux transmis par le délégataire demeurent incomplets et ne satisfont pas aux exigences de la convention. Le comité du 25 juin 2015 a décidé de ne pas donner acte en l'état à OPALYS Telecom de la communication du rapport d'activité de la concession pour l'année 2014.



COMMISSION « OPALYS »

ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Stéphane SALINI, Vice-président, Conseiller municipal de Drancy

Gilles GAUCHE-CAZALIS, Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Richard DELL'AGNOLA, Délégué de Thiais

Stéphane DE PAOLI, Délégué de Bobigny

Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-Le-Sec

Christophe IPPOLITO, Délégué de Nogent-sur-Marne

Sajjad KHOKHAR, Délégué de Bagnolet

Bruno LOTTI, Délégué de Romainville

Jean-Marc MERRIAUX, Délégué du Pré-Saint-Gervais

Philippe RANQUET, Délégué du Blanc-Mesnil

Jean-Pierre ROMPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi

Arnold VOILLEMIN, Délégué de Livry-Gargan

LA POSITION DU SIPPEREC CONFORTÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

En 2013, OPALYS a demandé la résiliation du contrat de concession, arguant d'un contexte concurrentiel modifié et d'une participation publique non versée totalement. Or, cette subvention était liée à la réalisation du réseau mais celui-ci présente d'importants points de non-conformité. Des pénalités ont donc été émises par le SIPPEREC, que le concessionnaire a contestées devant le tribunal administratif.

En avril 2015, OPALYS a été débouté de sa demande de résiliation du contrat de concession par le tribunal administratif de Paris, ce qui conforte la position du SIPPEREC.

RÉSEAU OPALYS: DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

OPALYS Telecom (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau de fibre à l'abonné résidentiel (FTTH)

PÉRIMÈTRE

13 communes : Bagnolet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le-Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-Le-Sec, Romainville, Thiais, Villemomble, Villeneuve-le-Roi

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives : cofinancement (Orange, Free, SFR) location, collecte active (SFR)

CARACTÉRISTIQUES

60 779 logements conventionnés

36 447 logements activables

16 482 logements raccordés, 8 500 clients activés

11 nœuds de raccordement optique (NRO)

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est autorité concédante du réseau très haut débit confié à SÉQUANTIC Télécom (groupe TUTOR). Ce réseau dessert en priorité les entreprises, les sites publics et les immeubles.

UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE CONFIRMÉE

Réseau de desserte à très haut débit pour les sites professionnels, SÉQUANTIC a poursuivi son développement en 2014. 120 km de fibre ont été déployés en 2014 et plus de 170 sites utilisateurs raccordés. Au total, 466 sites étaient ainsi raccordés à la fin de l'année avec une hausse significative des offres activées ou des demandes formulées auprès d'opérateurs.

De nouvelles offres ont été déployées, notamment pour la desserte du grand public, les petits professionnels de type PME ou PMI, avec 200 Mb/s. Il s'agit ainsi d'élargir le champ des usagers potentiels pour accroître l'attractivité de SÉQUANTIC, qui accueille déjà 35 opérateurs actifs sur le réseau.

Il est à observer que la demande en débit croît de manière très significative : plus de 50 % des commandes correspondent à des offres d'un débit supérieur à 30 Mb/s. En 2014, le chiffre d'affaires du délégataire a progressé de plus de 50 % en un an.



Le très haut débit séduit : en avril 2015, la réunion publique concernant la mise en service du réseau à Villers-sur-Orge a réuni plus de 400 personnes.

94 COMMUNES DESSERVIES

Le périmètre de SÉQUANTIC s'est développé, s'étalant désormais sur plus de 94 communes. Le réseau dispose de plus de 707 km de fibre optique et de 14 points de présence opérateur (POP*), dont deux ont été réalisés en 2014.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE DESSERVIE

Une extension du réseau aux dix communes de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (CAVO) est en cours. Fin décembre 2014, tous les points de mutualisation étaient déployés. En 2015, 8 000 entreprises ainsi que les zones résidentielles mal desservies (22 000 prises) seront desservies en fibre optique. Pour accroître sa sécurisation, le réseau a été interconnecté au réseau TUTOR d'Europ'Essonne en 2014.

GLOSSAIRE

POP : « point of presence » en anglais ou « point de présence opérateur » en français. C'est le point de collecte des flux au niveau local/régional avant le transport des données sur de longues distances.

FTTO : « Fiber to the office » en anglais. Le FTTO est l'architecture optique déployée pour raccorder les sites d'entreprises et établissements publics. L'architecture des liens optiques FTTO est totalement distincte des liens optiques FTTH. Il s'agit de câbles optiques dédiés, ils permettront aux opérateurs entreprises de proposer à leurs clients des offres de services différenciées.



Installation du point de mutualisation à Villiers-sur-Orge.

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DU SIPPEREC

LE CONTRÔLE SUR LES ASPECTS FINANCIERS

Le SIPPEREC a missionné le cabinet Grant Thornton pour contrôler les comptes de l'exercice 2012. Il a été fait état d'une localisation imprécise des immobilisations parfois assortie de doublons. SÉQUANTIC assure une gestion interne satisfaisante des immobilisations et appréhende

correctement les états financiers de la délégation de service public. Il est préconisé de recourir à un système d'information géographique (SIG) pour mieux localiser le patrimoine et fiabiliser le processus de facturation.

LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ



Les réseaux de fibres jusqu'à l'abonné (FTTH pour Fibre to the Home) permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés.

DE NOUVELLES OFFRES POUR LES TPE ET PME

40 opérateurs proposent leurs services, dont cinq sur le marché résidentiel. De nouvelles offres ont été lancées pour répondre à l'extension des besoins constatés chez les opérateurs de services.

90 bâtiments publics et d'entreprises sont raccordés ainsi que 800 particuliers (522 raccordements en 2014).

RÉSEAU SÉQUANTIC : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE
SÉQUANTIC TELECOM

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre jusqu'à l'abonné, en priorité vers les entreprises (FTTO*)

PÉRIMÈTRE

- Communes adhérentes à la compétence télécoms et potentiel de 32 000 entreprises raccordables
- Avenant du 21 mai 2013 : desserte de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

SERVICES

Liaisons d'accès FTTO*, passives (fibre noire) et actives (BPE). Liaisons d'accès FTTH, passives et actives

CARACTÉRISTIQUES

Débits symétriques de 2 Mbps à 106 Gb/s et plus de 707 km de fibre optique, 466 bâtiments raccordés, 35 opérateurs



+ D'INFOS

La fiche SÉQUANTIC est téléchargeable sur le site Internet : www.sipperec.fr

LE RÉSEAU THD EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a confié à TUTOR la conception, le déploiement, la gestion ainsi que l'exploitation d'un réseau en fibre optique pour fournir des services de transport aux opérateurs. Déployé depuis 2012, le réseau est désormais en phase de commercialisation active de services à très haut débit, en complément des déploiements réalisés par d'autres opérateurs.

ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION

Atribuée à TUTOR en 2011, cette délégation de service public vise la fourniture de services passifs et actifs aux collectivités, établissements publics et entreprises, ainsi qu'une offre FTTH pour le grand public. Le périmètre initial de la concession (10 communes) a été modifié avec l'élargissement de la Communauté d'agglomération qui compte désormais 14 communes : Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

DÉBUT DE LA COMMERCIALISATION

Ce réseau vise les utilisateurs professionnels (8 000 sites) et les foyers résidentiels (13 000 premières prises programmées sur le territoire des 5 premières communes). TUTOR EUROP'ESSONNE couvre aujourd'hui 6 communes en FTTH (Ballainvilliers, Champlan, Épinay-sur-Orge, Saulx-les-Chartreux, La Ville-du-Bois et Nozay) pour une mise en service au printemps 2015. Le déploiement est en cours à Chilly-Mazarin, Longjumeau et Villebon-sur-Yvette.

En février, une extension du réseau a été lancée sur quatre nouvelles communes. Elle englobe un déploiement FTTH pour équiper les 10 300 foyers des 4 communes de Linas, Marcoussis, Montlhéry et Villejust. Les travaux supplémentaires doivent être réalisés dans un délai de 24 mois.



Les services en très haut débit suscitent l'intérêt des particuliers, comme en témoigne le succès de la réunion publique organisée en mars 2015 lors de la mise en service du réseau FTTH de Nozay.



Travaux d'installation du très haut débit à Epinay-sur-Orge

RÉSEAU THD EUROP' ESSONNE : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

TUTOR EUROP'ESSONNE

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre à l'abonné résidentiel (FTTH) et entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE

14 communes de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives
Liaisons d'accès FTTO passives (fibre noire) et actives

CARACTÉRISTIQUES

28 zones d'activité

8 100 entreprises éligibles

13 000 foyers raccordables (phases 1 et 2)

40 opérateurs professionnels et grand public déjà présents sur le réseau d'initiative publique

Un réseau de **210 km**

8 000 sites professionnels éligibles

23 000 prises FTTH raccordables à terme

- Phases 1 et 2 : déploiement du réseau de collecte dans les 10 communes + 8 100 entreprises + 13 000 prises résidentielles à terme ;
5 communes en cours de déploiement
- Phase 3 : + 4 communes et **9 200** prises FTTH supplémentaires (fin 2014)
- Phase 4 : + 4 communes et **10 300** prises FTTH supplémentaires

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DU SIPPAREC

DES RÉSULTATS SATISFAISANTS

Les opérateurs recourent largement au réseau pour commercialiser leurs offres ce qui a contribué à une augmentation significative du chiffre d'affaires.



COMMISSION DE SUIVI « THD EUROP'ESSONNE »

PRÉSIDIÉE PAR :

Jacques **BOUVARD**, Vice-président, Délégué de Rosny-sous-Bois

COMPOSÉE DE :

José **GUNTZBURGER**, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Dominique **TINEL**, Délégué de Saint-Mandé

Jean-François **JACQ**, Délégué de Périgny-sur-Yerres

Jacques **DELOBELLE**, Vice-président, Délégué de Villemomble (jusqu'au 9 avril 2014)

François **PELLETANT**, Délégué de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne

Pierre **MARTEAU**, Délégué de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne

Rémi **BETIN**, Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne

Vincent **GALLET**, Conseiller municipal d'Epinay-sur-Orge

LES SERVICES + PROPOSÉS PAR LE SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils pour instaurer une politique globale de gestion et de valorisation du sous-sol afin de favoriser l'arrivée du très haut débit.

LE CONTRÔLE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé dès 1997 un guichet unique pour percevoir et contrôler la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due aux communes par les opérateurs télécoms. Ce travail s'accompagne d'un archivage exhaustif des permissions de voirie accordées aux opérateurs et transmises par les collectivités. Il comprend également la fourniture de documents types actualisés dans le cadre d'une veille réglementaire et juridique.

En 2014, la commune du Plessis-Pâté a souscrit à ce service, portant ainsi les signataires de la convention à 74 communes et 3 communautés d'agglomération (regroupant 18 communes).

En 2014, le montant total de la redevance s'est établi à 1,8 million d'euros, contre 1,7 million d'euros l'année précédente.

Le principal opérateur, Orange, a déclaré 2 243 km de réseaux aériens, 34 781 km de fourreaux souterrains et 4 537 m² d'emprises au sol. Numericable affiche 4 159 km en souterrain et 29 km en aérien, SFR détient 346 km et Free 45 km.

92

communes
bénéficient de ce service
du SIPPEREC



Montant de la RODP :
1,8 million d'euros

LA GESTION DES FOURREAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Outre un rôle de conseil pour la conception de l'architecture des infrastructures télécoms dans les zones d'aménagement du territoire, le SIPPEREC assure la gestion de ces ouvrages et les met à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.



Pose de réseaux mutualisés
à Saint-Denis.

LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC prend à sa charge la coordination des études. La collectivité assure le financement des études et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

LA VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Enfin, le SIPPEREC assure une veille permanente sur le secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits-déjeuners d'information, comptes rendus d'information, site Internet).

39

communes

bénéficient des services
mis en œuvre par le syndicat
pour la gestion de leurs fourreaux

LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques compte 271 adhérents. Objectif : permettre à toutes les collectivités et établissements publics de maîtriser leurs budgets et de bénéficier de services de télécommunications performants à des prix très compétitifs.

SERVICES TÉLÉCOM, VIDÉOPROTECTION, ÉDUCATION : DES ACHATS DIVERSIFIÉS

Avec 271 membres, le groupement de commandes s'est considérablement étoffé, enregistrant 111 nouvelles adhésions depuis la précédente consultation en 2012. Cette forte progression s'explique notamment par le succès des lots portant sur les services éducatifs numériques à l'école (SENE). Ces prestations complètent les services « ville connectée » du groupement, comme la vidéoprotection ou les outils de relations citoyen (ORC), qui enrichissent les marchés traditionnels de télécommunications. C'est donc un véritable « catalogue de services » qui s'est mis en place depuis plus de 15 ans pour répondre aux nouveaux besoins des collectivités.

DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS

Lancés en 2014, les marchés « SENE » ont suscité un vif intérêt. Ils s'appuient sur un double partenariat avec les académies de Créteil et Versailles, qui garantit la conformité de l'opération au projet éducatif. En effet, les rectorats mettent leur expertise et leurs ressources à disposition des communes et coopèrent avec le SIPPEREC pour la définition, l'accompagnement et le suivi des marchés. Plusieurs marchés ont été attribués début 2014, visant des prestations diversifiées : ordinateurs ou tablettes, espaces numériques de travail (ENT), infrastructures réseau, formations...

7^E CONSULTATION : 2 MARCHÉS (17 LOTS) ATTRIBUÉS POUR UN MONTANT DE PLUS DE 84 MILLIONS D'EUROS

Les marchés ont été attribués au premier semestre 2015 pour un montant prévisionnel de 84 millions d'euros, soit une hausse du volume de 30 % par rapport à la précédente consultation. Il concerne les besoins de 269 adhérents, soit 109 de plus que lors de l'attribution précédente. Une nouvelle fois, le regroupement des achats a permis d'obtenir des services et des conditions économiques avantageuses pour les anciens comme les nouveaux adhérents.

Le groupement de commandes est composé de

271

adhérents

chiffres au 31.08.2015



202 communes

16 centres communaux d'action sociale

17 communautés d'agglomération

3 conseils départementaux

1 conseil régional

9 établissements publics

17 OPHLM

6 syndicats

LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES DONNÉES ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le SIPPEREC organise un groupement de commandes pour l'acquisition d'outils, de données et de prestations pour les systèmes d'information géographique (SIG). 51 collectivités adhèrent à ce groupement de commandes qui couvre 3 000 km² en Île-de-France. Ce groupement prend également en compte l'ouverture des données publiques (*open data*), qui concerne toutes les collectivités territoriales en Île-de-France et la détection de l'amiante.

LES AVANTAGES POUR LES COLLECTIVITÉS



adhésion permet aux collectivités :

- **de maîtriser les dépenses en mutualisant l'achat** de données et de services associés ;
- **de se décharger de l'organisation des appels d'offres** : recensement des besoins, souplesse des marchés à bons de commandes sans engagement minimum ;
- **de bénéficier de l'expertise technique et juridique du groupement**, et des retours d'expériences des autres membres sur des projets similaires ;
- **d'améliorer la gestion interne de la collectivité** grâce à la création d'une base de données centralisée ;
- **de faciliter les relations avec les partenaires** : fiabilité des informations et rapidité d'échange avec les différents opérateurs de réseaux intervenant sur le territoire ;
- **de proposer des services de qualité aux usagers et citoyens** : accès en ligne au cadastre, aux cartes des travaux en cours, présentation des aménagements futurs...



AMIANTE, OPEN DATA : L'OFFRE S'ÉLARGIT

En 2014, le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique s'est enrichi de nouveaux marchés pour répondre aux besoins exprimés par les membres en termes de détection et de traitement de l'amiante contenue dans les enrobés. Une consultation est prévue pour la constitution d'une plateforme mutualisée d'hébergement et de diffusion des données. Les collectivités pourront ainsi stocker et diffuser des données géographiques en open data, en parfaite conformité avec la directive européenne INSPIRE. Cette plateforme sera un des outils « ville connectée » que le SIPPAREC entend mettre à disposition des collectivités.

DES ADHÉRENTS DIVERSIFIÉS

Le groupement pour les données et les systèmes d'information géographique fédère des collectivités de très grande taille (ville de Paris, Plaine Commune, Grand Paris Seine Ouest...) et des communes qui ne pourraient disposer seules d'accès aux prestations proposées. Cette diversité des structures enrichit les échanges et retours d'expérience.



Prélèvement d'un échantillon d'enrobé de voirie.

LES MARCHÉS ATTRIBUÉS OU EN COURS

- Gestion des DT/DICT et des récépissés.
- Détection et cartographie des réseaux et marquage/piquetage des ouvrages.
- Prestations topographiques. Détection de l'amiante dans les enrobés de voirie courante et géomètre expert.
- Mise en œuvre et évolution de systèmes d'information géographique (SIG) et de démarches *open data*.



Petit-déjeuner du 30 septembre 2014 sur le thème « Des réseaux à la ville intelligente et à l'*open data* ».



À SAVOIR

La fiche sur le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique est téléchargeable sur le site : www.sipparec.fr

LISTE DES DÉLÉGUÉS au 14/08/2015

VILLES

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Richard ANANIAN
Maire-adjoint

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Étienne CHARRIEAU
Maire-adjoint

ARCUEIL

Daniel BREUILLER
Vice-président du SIPPEREC
Maire
Christiane RANSAY
Maire-adjointe

ARGENTEUIL

Benoît CLAVEL
Conseiller municipal
Marie-France LE NAGARD
Maire-adjointe

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Frédéric SITBON
Maire-adjoint
Thierry Michel ISOARD
Conseiller municipal délégué

AUBERVILLIERS

Anthony DAGUET
Maire-adjoint
Meriem DERKAOU
Maire-adjoint

BAGNEUX

Yasmine BOUDJENAH
1^{er} Maire-adjoint
Sidi DIMBAGA
Maire-adjoint

BAGNOLET

Sajjad KHOKHAR
Maire-adjoint
Daouda KEITA
Maire-adjoint

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Maire-adjoint

BOBIGNY

Stéphane DE PAOLI
Maire
Christian BARTHOLME
Premier Maire-adjoint

BOIS-COLOMBES

Sylvie MARIAUD
Maire-adjoint
Philippe LE GORGEU
Conseiller municipal

BONDY

Sylvine THOMASSIN
Vice-présidente du SIPPEREC
Maire
Varravaddha ONG

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Denis OZTORUN
Premier Maire-adjoint

BOULOGNE-BILLANCOURT

Anne-Charlotte LORBER
Conseillère municipale
Nicolas MARGUERAT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

Patrick DONATH
Maire-adjoint
Joseph HAYAR
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES de la LONDE
Maire-adjoint
Jean-Pierre ANTONIO
Maire-adjoint

CACHAN

Samuel BESNARD
Maire-adjoint
Pierre-Yves ROBIN
Conseiller municipal délégué

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRÉ
Vice-président du SIPPEREC
1^{er} Maire-adjoint
François CÔCQ
Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT

Fabien BENOIT
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Maire-adjoint

CHÂTENAY-MALABRY

Carl SEGAUD
Maire-adjoint
Jean-Louis GHIGLIONE
Maire-adjoint

CHÂTILLON

Jackie BOULAY
Maire-adjoint
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE
Conseillère municipale

CHATOU

Jean-Jacques RASSIAL
Maire-adjoint
Michèle HOUSSIN
Conseillère municipale

CHAVILLE

Jacques BISSON
Maire-adjoint
Nathalie NICODEME-SARADJIAN
Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

Vincent PHALIPPOU
Conseiller municipal
André DELUCHAT
Maire-adjoint

CHOISY-LE-ROI

Ali ID ELOUALI
Maire-adjoint
Patrice DIGUET
Premier Maire-adjoint

CLAMART

Jean-Patrick GUIMARD
Maire-adjoint
Mathieu CAUJOLLE
Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

Pierre CULOT
Maire-adjoint
Danielle RIPERT

COLOMBES

Karim EL BACHTANY
Maire-adjoint
Samuel METIAS
Maire-adjoint

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Député-Maire
Marie-Pierre LIMOGÉ
Première Maire-adjointe

COURTRY

Dominique DAVION
Maire-adjoint
Dominique CIVEYRAC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
1^{er} Maire-adjoint
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Stéphane SALINI
Vice-président du SIPPEREC
Conseiller municipal
Farid AMARI
Maire-adjoint

DUGNY

Michel ADAM
Maire-adjoint
Thierry PICHOT-MAUFROY
Conseiller municipal

ÉLANCOURT

Bernard DESBANS
Maire-adjoint
Anne CAPIAUX
Maire-adjointe

ÉPINAY-SUR-SEINE

Patrice KONIECZNY
1^{er} Maire-adjoint
Mohammed CHERFAOUI
Conseiller municipal délégué

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Dominique LAFON
Maire-adjointe

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR
Maire-adjoint
Clémence AVOGNON ZONON
Maire-adjointe

FRESNES

Sabine BRUNET-DINE
Maire-adjointe
Régis OBERHAUSER
Conseiller municipal

GENNEVILLIERS

Olivier MERIOT
Maire-adjoint
Laurence LENOIR
Maire-adjointe

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Franck BOMBLED
Conseiller municipal délégué

GONESSE

Mohammed HAKKOU
Maire-adjoint
Marie-Annick TORDJMAN
Conseillère municipale

GRIGNY

Philippe RIO
Maire
Serge GAUBIER
Conseiller municipal

GROSLAY

Guy DUMONT
Maire-adjoint
Christian VAUTHIER
Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX

Claire SZABO
Maire-adjointe
Annie PIOT
Conseillère municipale

IVRY-SUR-SEINE
Romain ZAVALLONE
Conseiller municipal
Séverine PETER
Maire-adjointe

JOINVILLE-LE-PONT
Jean-Jacques GRESSION
Maire-adjoint
Stephan SILVESTRE
Conseiller municipal

JOUY-EN-JOSAS
Jean-Louis REALE
Conseiller municipal
Jean-Jacques LORRIOT

LA COURNEUVE
Rachid MAIZA
Maire-adjoint
Yalini SANTHIRARASA
Conseillère municipale

LA GARENNE-COLOMBES
Jean-François DRANSART
Maire-adjoint
Geneviève GAILLABAUD
Maire-adjointe

LE BLANC-MESNIL
Philippe RANQUET
Maire-adjoint
Thierry MEIGNEN
Maire

LE BOURGET
Jacques GODARD
Maire-adjoint
Philippe ROBERT
Conseiller municipal délégué

LE KREMLIN-BICÊTRE
Vincent ROUSSEAU
Conseiller municipal délégué
Léna AMOURA
Conseillère municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE
Dominique VERGNE
Maire-adjoint
Jean CUVILLIER
Conseiller municipal

LE PLESSIS-ROBINSON
Benoît BLOT
Maire-adjoint
Frédéric TOUADI
Maire-adjoint

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
Jean-Marc MERRIAUX
Conseiller municipal
Eléna ESTEVE
Conseillère municipale

LES LILAS
Manuel ZACKLAD
Conseiller municipal
Claude ERMOGENI
Premier Maire-adjoint

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
Marc SUJOL
Maire-adjoint
Patricia CHABAUD
Conseillère municipale

LEVALLOIS-PERRET
Sophie DESCHIENS
Maire-adjoint
Isabelle COVILLE
Maire-adjointe

L'HAÏ-LES-ROSES
Vincent JEANBRUN
Vice-président du SIPPEREC
Maire
Daniel AUBERT
Maire-adjoint

L'ÎLE-SAINT-DENIS
Pierre VACANT
Michel BOURGAIN
Maire

LIMEIL-BRÉVANNES
Serge DALEX
Maire-adjoint
Gilles DAUVERGNE
Maire-adjoint

LIVRY-GARGAN
Arnold VOILLEMIN
Maire-adjoint
Jean-Sébastien ROUCHET
Conseiller municipal

MAISONS-ALFORT
Thierry BARNOYER
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Joseph NGIJOL
Conseiller municipal

MALAKOFF
Michel CIBOT
Rodéric AARSSE
Maire-adjoint

MAROLLES-EN-BRIE
Florence TORRECILLA
Conseillère municipale
Marie-Paule BOILLLOT
Maire-adjointe

MONTREUIL
Gaylord LE CHEQUER
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Pierre MONTIER

MONTROUGE
Alain MILLOTTE
Conseiller municipal
Clément FORESTIER
Conseiller municipal

MORANGIS
Michel BECQUET
Conseiller municipal
Henrique PINTO
Maire-adjoint

NANTERRE
Gilles GAUCHE-CAZALIS
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Zacharia BEN AMAR
Maire-adjoint

NEUILLY-SUR-SEINE
Serge VINENT-GARRO
Maire-adjoint
Éric SCHINDLER
Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE
Jacques J.P. MARTIN
Président du SIPPEREC
Maire
Christophe IPPOLITO
Maire-adjoint

NOISY-LE-SEC
Karim HAMRANI
Maire-adjoint
Julien RAGAZ
Conseiller municipal

ORLY
Jean-François CHAZOTTES
1^{er} Maire-adjoint
Geneviève BONNISSEAU
Conseillère municipale

PANTIN
Didier SEGAL-SAUREL
Conseiller municipal
Sandra RABBAA
Maire-adjointe

PARIS
Carine PETIT
François VAUGLIN
Conseiller municipal

PÉRIGNY-SUR-YERRES
Jean-François JACQ
Conseiller municipal
Daniel PERRAU
Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE
David CHAULET
Conseiller municipal
Dominique CARRE
Maire-adjoint

PUTEAUX
Bernard GAHNASSIA
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Moussa GHANEM
Conseiller municipal

ROMAINVILLE
Bruno LOTTI
Maire-adjoint
Isabelle BOULAUDAT
Conseillère municipale

ROSNY-SOUS-BOIS
Jacques BOUVARD
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Jean-Pierre BOYER
Maire-adjoint

RUNGIS
Patrick LEROY
Conseiller municipal délégué
Patrick ATTARD

SAINT-DENIS
Silvia CAPANEMA-SCHMIDT
Conseillère municipale
Michel RIBAY
Maire-adjoint

SAINT-MANDÉ
Dominique TINEL
Conseiller municipal
Paul DESVAUX
Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Sylvain BERRIOS
Député-Maire
Pierre-Michel DELECROIX
Maire-adjoint

SAINT-AURICE
Marie-Béatrice BERTRAND
Conseillère municipale déléguée
Michel BUDAKCI
Conseiller municipal

SAINT-OUEN
Gaëlle CERF
Didier LEFORESTIER
Conseiller municipal

SCEAUX
Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
Philippe TASTES
Maire-adjoint

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

STAINS**Fabienne TESSIER-KERGOSIEN**

Maire-adjoint

Himeur FAVELLA

Conseillère municipale

SURESNES**Amirouche LAIDI**

Maire-adjoint

Christiane BAUDAT

Conseillère municipale

THIAIS**Richard DELL'AGNOLA**

Maire

Alain GRINDEL

Maire-adjoint

VALENTON**Patrick RATTER**

Maire-adjoint

Serge MERCIER

Conseiller municipal

VANVES**Bertrand VOISINE**

Vice-président du SIPPEREC

Maire-adjoint

Michel DINGREVILLE

Conseiller municipal

VERSAILLES**François LAMBERT**

Conseiller municipal délégué

Philippe PAIN

Conseiller municipal

VILLEJUIF**François DUCELLIER**

Maire-adjoint

Joseph MOSTACCI

Conseiller municipal

VILLEMOMBLE**Patrice CALMEJANE**

Vice-président du SIPPEREC

Maire

Pascale LE DUVEHAT

Maire-adjointe

VILLENEUVE-LA-GARENNE**Alain BORTOLAMEOLLI**1^{er} Maire-adjoint*Frédéric BRAUN*

Conseiller municipal

VILLENEUVE-LE-ROI**Jean-Pierre ROMPILLON**

Maire-adjoint

Roland MAUREL

Conseiller municipal

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**Daniel HENRY**1^{er} Maire-adjoint*Charles KNÖPFER*

Maire-adjoint

VILLEPINTE**Youssef JIAR**

Maire-adjoint

Claude MARIOT

Conseiller municipal

VILLETANEUSE**Éric AUVRAY**

Conseiller municipal

Frédéric MALONGA

Maire-adjoint

VINCENNES**Éric BENSOUSSAN**

Maire-adjoint

Gilles PANNETIER

Maire-adjoint

VIRY-CHÂTILLON**Jean-Marie VILAIN**

Maire

Jérôme BERENGER

Premier Maire-adjoint

VITRY-SUR-SEINE**Albertino RAMAEL**

Conseiller municipal

Sarah TAILLEBOIS

Maire-adjointe

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**D'EUROP'ESSONNE****François PELLETANT**

Vice-président

Pierre MARTEAU

Conseiller communautaire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**DU VAL D'ORGE****Thérèse LEROUX**

Vice-présidente

Philippe HAMON

Vice-président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**DU VAL DE FRANCE****Tutem SAHINDAL-DENIZ**

Vice-présidente

Mourad CHIKAOU

Vice-président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**LES LACS DE L'ESSONNE****Laurent SAUERBACH**

Président

Kouider OUKBI

Vice-président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**DU PLATEAU BRIARD****Georges URLACHER**

Vice-président

*Philippe FISCHER***LÉGENDE**

Délégué titulaire

Délégué suppléant

DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**Éric MEHLHORN**

Vice-président

Damien ALLOUCH

Conseiller départemental

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**Pascal SAVOLDELLI**

Vice-président

Daniel GUERIN

Vice-président

LÉGENDE

Délégué titulaire

Délégué suppléant



Comité du SIPPEREC du 22 mai 2014 à l'occasion de l'élection du Président Jacques J.P. Martin.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jacques J.P. MARTIN

COMITÉ DE RÉDACTION
**Frédéric Moreau et le service
communication du SIPPEREC**

CONCEPTION-RÉALISATION
sennse • 10998

CRÉDITS PHOTOS
Avec l'aimable participation
des collectivités adhérentes au SIPPEREC,
**Le SIPPEREC, Jean-Luc VALLET,
Nathalie ROMÉRO, ECTM.fr,
SHUTTERSTOCK (Lakov Kalinin, Jokerpro,
meunierd, Prajak Poonyawatpornkul,
Goodluz, Fernando Cortes),
Nicolas VERCELLINO,
SEER GRIGNY-VIRY, SEM SIPENR,
GOOGLE MAPS**

ILLUSTRATION
« Mission Très Haut Débit »
sennse

IMPRIMÉ PAR
LA CENTRALE en octobre 2015



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France



SIPPEREC

Tour Gamma B - 193 / 197 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12
Tél : 01 44 74 32 00
www.sipperec.fr